

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES
Département des Études romanes



Petra KOLÁČKOVÁ

**Le Groupement Européen de Coopération Territoriale
et sa perspective en Europe**

Mémoire de Master

Directeur du mémoire :
Doc. Mgr. Jaromír KADLEC, Dr.

OLOMOUC 2012

Déclaration :

Je déclare que le présent mémoire de Master est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 17 mai 2012

.....

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce présent mémoire. Merci à Doc. Mgr. Jaromír KADLEC, Dr. de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et d'avoir ensuite surveillé la rédaction de la présente étude. Merci également à Mgr. Lucie ŠEVČÍKOVÁ de son soutien professionnel de mon travail.

Olomouc, le 17 Mai 2012

.....

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 6 |
| 2 | LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE.. | 7 |
| 2.1 | CADRE LEGISLATIF DU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE..... | 7 |
| 2.1.1 | <i>Qui peut établir un GECT ?</i> | 8 |
| 2.1.2 | <i>Siège du GECT</i> | 8 |
| 2.1.3 | <i>Droit applicable</i> | 8 |
| 2.1.4 | <i>Missions</i> | 9 |
| 2.1.5 | <i>Mode d'organisation</i> | 10 |
| 2.1.6 | <i>Convention</i> | 10 |
| 2.1.7 | <i>Statuts</i> | 10 |
| 2.2 | LES GROUPEMENTS EUROPEENS DE COOPERATION TERRITORIALE EN EUROPE 13 | |
| 2.2.1 | <i>Les groupements européens de coopération territoriale existants</i> | 13 |
| 2.2.2 | <i>Les groupements européens de coopération territoriale en préparation</i> ... | 25 |
| 2.2.3 | <i>Les exemples modèles de la coopération transfrontalière</i> | 27 |
| 2.2.3.1 | EUROMETROPOLE LILLE – KORTRIJK – TOURNAI | 27 |
| 2.2.3.2 | LA GRANDE REGION | 33 |
| 3 | LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE TRITIA | 40 |
| 3.1 | LES MEMBRES FONDATEURS | 40 |
| 3.2 | COMPARAISON DES DONNEES DE BASE DES REGIONS FONDATEURES..... | 44 |
| 3.3 | CREATION DU GROUPEMENT EUROPEEN DE LA COOPERATION TERRITORIALE TRITIA | 45 |
| 3.3.1 | <i>Pourquoi créer le GECT tchéco-slovaco-polonais?</i> | 45 |
| 3.3.2 | <i>Les obstacles législatifs – comment trouver le siège du GECT?</i> | 46 |
| 3.3.3 | <i>Activités soutenant la coopération depuis le début</i> | 48 |
| 3.3.4 | <i>Possibilités de financement et de futur fonctionnement du groupement à l'endroit de l'Union Européenne</i> | 57 |
| 3.3.4.1 | Gestion de son propre programme opérationnel..... | 57 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 3.3.4.2 | Allocation des parties des programmes opérationnels existants à disposition du GECT | 58 |
| 3.3.4.3 | GECT en fonction du demandeur d'une subvention | 67 |
| 4 | CONCLUSION | 69 |
| 5 | RESUME EN TCHEQUE..... | 70 |
| 6 | SOURCES..... | 71 |
| 7 | LISTE DES ANNEXES..... | 74 |
| 7.1 | LA LISTE DES GROUPEMENTS EXISTANTS..... | 74 |
| 7.2 | LA CARTE DES GROUPEMENTS EXISTANTS EN EUROPE | 74 |
| 7.3 | DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE DES ACTIVITES | 74 |

1 INTRODUCTION

Encore au début des années 90 du siècle dernier, la plupart des nous n'a pas connu le terme «coopération transfrontalière». Notre pays a été enfermé par des frontières de l'Etat lesquelles n'ont pas permis pratiquement aucun contact transfrontalier. Nous ne connaissions pas les lieux derrières des frontières, nous ne connaissions pas nos voisins. Les limites établies au cours des trois derniers siècles, voire intensifiés après la Seconde Guerre mondiale ont construit des barrières infranchissables entre les régions qui, historiquement existait ensemble, et leur donnerait le statut du territoire périphérique pas trop attractif. L'Union européenne a fixé comme l'un de ses objectifs de politique régionale de surmonter ces barrières artificielles, établir des relations de bon voisinage et en particulier d'assurer la même conditions de vie dans les régions frontalières comme celles des régions à l'intérieur.

Un des principes fondamentaux du processus d'intégration européenne est de créer un espace commun social et économique dans les zones frontalières des pays voisins de l'Union européenne. La promotion de la coopération transfrontalière est l'une des priorités de la politique régionale de l'Union européenne et ce sont les régions frontalières (eurorégions), où les citoyens, les entreprises, les organismes gouvernementaux et les associations sans but lucratif deviennent des acteurs directs de l'intégration européenne.

Le Groupement européen de coopération territoriale est un nouveau instrument de l'Objectif 3 de la politique régionale. Ce présent mémoire vise à déclarer l'importance des Groupements européens de coopération territoriale dans l'avenir de la coopération territoriale au sein de l'Union européenne. Avec l'avènement de la nouvelle période de programmation il serait enfin possible de renforcer la position des Groupements en effaçant les frontières d'états et donnant l'importance suffisante aux acteurs de coopération locaux. Le fonctionnement, le sens d'existence et l'avenir des Groupements sera démontré sur un exemple d'un Groupement européen de coopération territoriale sur la frontière tchéco-slovaque-polonaise. L'objectif principal de ce travail est de trouver la valeur ajoutée que les acteurs de coopération territoriale peuvent-ils gagner en participant à un Groupement européen de la coopération territoriale.

2 LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE

Tout au début il faut se poser la question qu'est-ce qu'un Groupement européen de coopération territoriale et quel est l'objectif de son existence dans la législation européenne et son apport aux états membres ?

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (ci-après dénommé le GECT ou le Groupement) représente un instrument, qui permet renforcer la coopération des collectivités régionales et locales par la création d'une personne morale. Cet instrument est déterminé par le RÈGLEMENT (CE) No 1082/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (ci-après dénommé le Règlement)¹. La raison pour l'établissement d'un GECT est bien exprimée dans point 11 de la préambule du Règlement : « Pour surmonter les obstacles entravant la coopération territoriale, il est nécessaire d'instituer un instrument de coopération au niveau communautaire permettant d'établir, sur le territoire de la Communauté, des groupements coopératifs dotés de la personnalité juridique, dénommés «groupements européens de coopération territoriale» (GECT) »². Le GECT, en tant qu'une personne juridique, est alors sensé d'agir au compte de ses membres qui le composent, pour assurer l'amélioration et renforcement de leur coopération. En général, il a pour l'objet de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et/ou interrégionale (ça veut dire territoriale), entre ses membres dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale.

2.1 Cadre législatif du Groupement européen de coopération territoriale

Pour pouvoir bien préciser et exprimer qu'est-ce que c'est un GECT et quelles sont ses avantages et surtout ses buts principales, il faut tout d'abord définir ses éléments de base.

¹ <http://eur-lex.europa.eu>

² <http://eur-lex.europa.eu>

2.1.1 Qui peut établir un GECT ?

Le GECT peut-être composé par :

- États membres ;
- collectivités régionales ;
- collectivités locales ;
- organismes de droit public³ ;
- associations composées d'organismes appartenant à une ou à plusieurs de ces catégories ;

Il est nécessaire que les membres du Groupement soient situés sur le territoire d'au moins deux états membre.

Après la constitution du GECT, il est bien sur toujours possible d'accepter l'association d'un nouveau membre. Chaque association d'un nouveau membre doit être validé par l'état membre selon la loi duquel ce membre potentiel a été créé. La forme de l'accord des autres membres doit être réglée dans les statuts.

2.1.2 Siège du GECT

Comme chaque personne juridique, le GECT doit déterminer son siège. Le siège doit se trouver sur le territoire d'un de ses membres.

2.1.3 Droit applicable

Le GECT est régi tout d'abord par la convention, les statuts et le Règlement 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil. En cas des questions, qui ne sont pas réglé par les statuts ou la convention, et par le Règlement non plus, c'est le droit national de l'état membre, où le GECT a son siège, qui est appliqué⁴.

³ Organismes de droit public au sens de l'article 1er, paragraphe 9, deuxième alinéa, de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services

⁴ <http://eur-lex.europa.eu>

Ici il est aussi nécessaire de souligner, que le Règlement a été transmis dans les différentes législatives des états membres de l'Union Européenne sous une forme de la loi (par exemple dans la législative tchèque la transmission du Règlement est représenté par la modification de la loi 248/2000 relative au soutien au développement régional⁵). Mais le problème qui a été retrouvé après quelques années d'utilisation, c'est que chaque législative nationale a transmis le Règlement de son point de vue, ce qui a produit que les versions nationales peuvent plus ou moins varier. Il est alors nécessaire, que la version du Règlement laquelle est appliqué en cas de nécessité soit aussi la version de la législative d'un état membre où le GECT a son siège.

2.1.4 Missions

Les missions représentent toujours l'intérêt de ses membres et son définies dans la convention. Dans tous les cas, les missions sont ciblées à la facilitation et la promotion de la coopération territoriale et au renforcement économique et social de ses membres. L'exercice de ces missions doit relever de la compétence de chaque membre en vertu de son droit national.

Un GECT peut être créé pour une mission générale (développement et renforcement de la coopération territoriale des membres en générale dans toutes les domaines sous leurs compétence) ou par contre pour une mission spécifique (par exemple pour la solution des problèmes de l'infrastructure de transport, chômage, etc.).

Les GECTs sont principalement créés pour la mise en œuvre des programmes ou des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté (plus particulièrement au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et/ou du Fonds de cohésion).

Les activités exercées par des membres en tant que puissance publique (pouvoirs de police par exemple) doivent être exclues des missions du GECT. Le GECT doit bien sur agir conformément à l'intérêt public.

⁵ Cette modification régleme les conditions de fonctionnement du Groupement Européen de Coopération Territoriale en République tchèque. Elle a été publié en juin 2009 dans le Recueil des lois sous le n° 154/2009 Coll.

2.1.5 Mode d'organisation

Le Règlement détermine des organes obligatoires, qui doivent être constitués par chaque GECT. Ce sont au moins ces organes :

- une assemblée constituée par les représentants de ses membres;
- un directeur, qui représente le GECT et agit au nom et pour le compte de celui-ci (pouvoir exécutif)

Autres organes peuvent être prévus dans les statuts, comme le secrétariat de direction ou par exemple conseil de surveillance.

2.1.6 Convention

La convention est conclue à l'unanimité par ses membres. Elle précise surtout le nom et le siège du GECT, son territoire, l'objectif de son activité et ses missions, la liste des membres et le droit applicable. Elle représente un accord mutuel de tous les membres.

2.1.7 Statuts

Dans les statuts il doit être mentionné au minimum tout ce qui est défini par la convention. On dit que les statuts développent la convention. En plus des informations de base comme le nom et le siège du GECT, les statuts décrivent :

- modalités de fonctionnement des organes de direction et leurs compétences, ainsi que le nombre des représentants de chaque membre dans les organes
- les procédures de décision
- le ou les langue(s) du travail
- la façon du recrutement du personnel, sa gestion, type de contrats
- modalités en matière de responsabilité des membres

- modalités de la contribution financière de chaque membre et les règles comptables et budgétaires⁶

Comme il était déjà précisé, un GECT est doté de la personnalité juridique. Le seul acte d'acquisition de la personnalité juridique est précédé par une procédure administrative assez compliquée. Au tout début, les membres potentiels informent leurs autorités nationales qu'ils ont l'intention de créer un GECT. Après il est évident qu'ils doivent noter toutes les informations de base dans la convention et les statuts de GECT. Ça veut dire surtout le siège, les membres, le but et les missions principales, etc. (toutes les informations nécessaires seront mentionnées plus tard ci-dessus). Après la création de la convention et des statuts, les membres envoient la version finale de ses documents à leurs autorités nationales, dotées de la compétence de marquer l'accord sur la participation de ce potentiel membre au GECT. Après la réception des accords de tous les états membres concernés par le GECT, le membre sur le territoire duquel le Groupement a son siège envoie son demande d'enregistrement à son autorité nationale. Comme le Règlement précise dans l'Article 5 : « Le GECT acquiert la personnalité juridique le jour de l'enregistrement ou de la publication, selon ce qui se produit en premier. »⁷ Il précise aussi dans l'Article 5, que : « Le GECT s'assure que, dans un délai de dix jours ouvrables à compter de l'enregistrement et/ou de la publication des statuts, une demande de publication d'un avis au Journal officiel de l'Union européenne annonçant la constitution du GECT, et comportant son nom, ses objectifs et la liste de ses membres ainsi que le lieu de son siège, est transmise à l'Office des publications officielles des Communautés européennes. »⁸ Le GECT possède dans chacun des États membres la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par la législation nationale de l'État membre.

Voilà comment le Règlement de l'Union Européenne décrit ce nouveau instrument de la coopération territoriale. Depuis l'édition de ce règlement, l'Europe a vécu un « boom » des GECTs. Après ce succès, le règlement est aujourd'hui en train de passer sa première modification. Représentants de tous les états membres avaient la possibilité d'exprimer ses réflexions relatives au Règlement. Maintenant le document

⁶ Un GECT établit un budget annuel, à adopter par l'assemblée. Chaque membre verse sa contribution obligatoire, qui peut être de caractère financier ou matériel.

⁷ <http://eur-lex.europa.eu>

⁸ <http://eur-lex.europa.eu>

est modifié en adoptant surtout des remarques provenant de l'expérience des membres des GECTs déjà existants et fonctionnants. A l'occasion de Open Days 2011 il était organisé un séminaire sur la modification du Règlement 1082/2006. Je mentionne ce séminaire plus profondément dans le chapitre 3.3.3.

Mais pourquoi les groupements européens de coopération européenne sont-ils aperçus comme tellement avantageux ? Un GECT a le potentiel de mettre en œuvre une véritable gouvernance à plusieurs niveaux. Les autorités locales et régionales trouvent parfois très difficilement un terrain commun pour leur communication. Si le GECT implique aussi des autorités locales, ainsi que les autorités régionales, il ya des avantages potentiels considérables des avantages provenant de cette coopération. Par ailleurs, ces Groupements peuvent en général devenir des partenaires beaucoup plus important pour le gouvernement au niveau central. Un GECT peut aussi contribuer à la communication efficace des projets coopération transfrontalière. Nous pouvons raisonnablement supposer que la nature des activités du GECT en tant qu'un ensemble des partenaires utilisant un secrétariat commun permanent, permettra de mieux distribuer des résultats de son travail.

Un GECT peut être un outil pour la création des liens plus étroits avec des projets stratégiques des entités partenaires.

2.2 Les Groupements Européens de Coopération Territoriale en Europe

Comme il était déjà souligné dans le chapitre précédent, depuis 2006 Europe a vécu une énorme expansion des GECTs. D'après la liste actualisée en octobre 2011, publié par la Comité de Régions, il y a 26 Groupements déjà mis en place en Europe⁹. Autres 21 GECTs sont marqués comme les Groupements en préparation.¹⁰

2.2.1 Les groupements européens de coopération territoriale existants

Dans ce chapitre je présente le tableau des GECT en mentionnant les pays membres, date de constitution et le siège de chaque Groupement. La carte publié ci-dessous désigne la concentration des Groupements existants dans l'Union européenne.

| Nom | Siège | Etats Membres des partenaires | Date de Constitution |
|---------------------------|---------|-------------------------------|----------------------|
| Abaúj – Abaújban | Hongrie | Hongrie, Slovaquie | 2010/06/11 |
| Amphictyony | Grèce | Grèce, Chypre, Italie, France | 2008/12/01 |
| ArchiMed | Italie | Italie, Espagne, Chypre | 2011/03/06 |
| Arrabona | Hongrie | Hongrie, Slovaquie | 2011/06/07 |
| Bánát - Triplex Confinium | Hongrie | Hongrie, Roumanie, Serbie | 2011/01/05 |
| Hospital de La Cerdanya | Espagne | Espagne, France | 2010/04/26 |

⁹ Veuillez trouver la liste complète dans annexe sous numéro 1

¹⁰ <http://portal.cor.europa.eu/egtc/en-US/Pages/welcome.aspx>

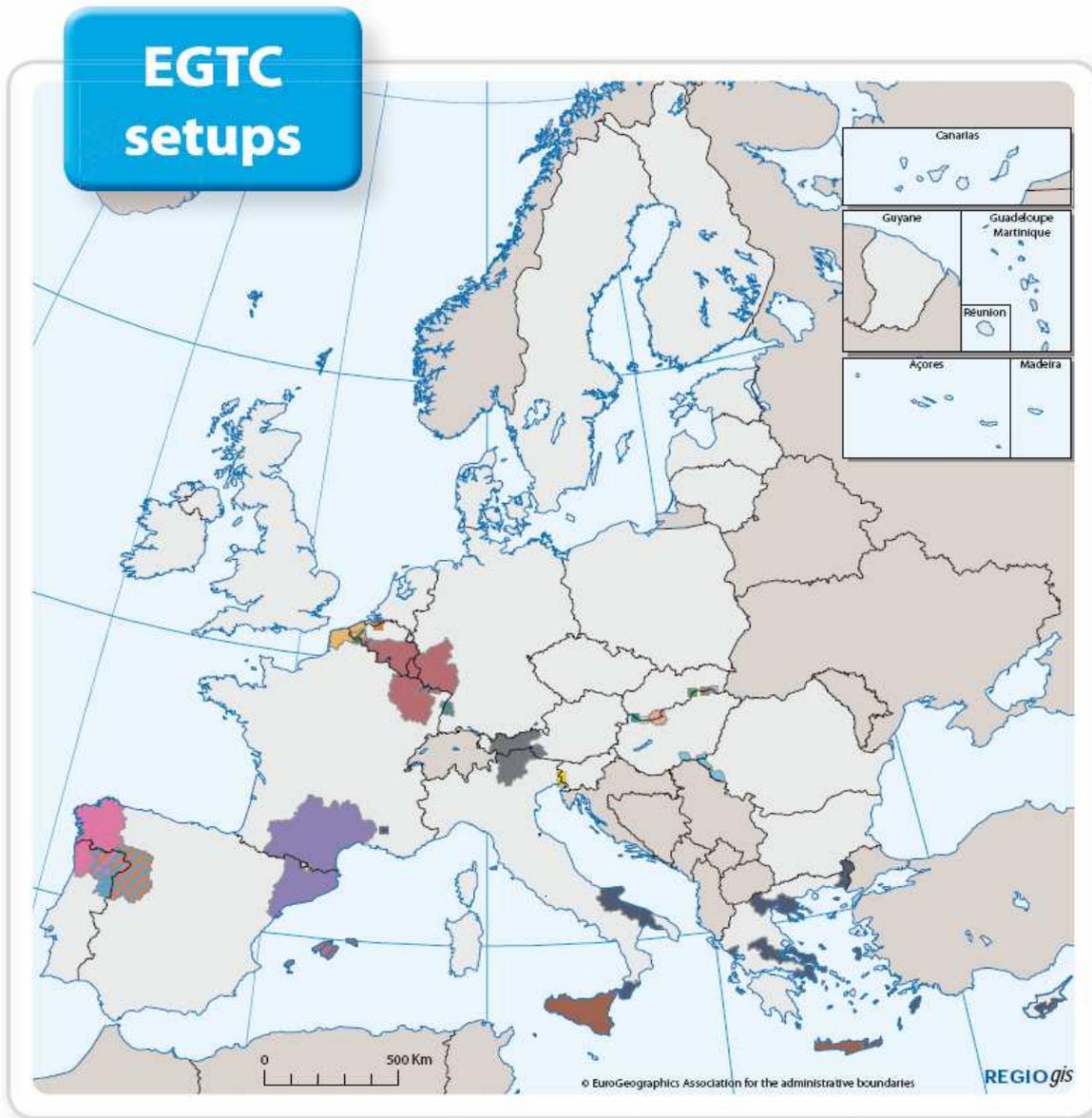
| | | | |
|--|-----------|---|------------|
| Duero – Douro | Espagne | Espagne, Portugal | 2009/03/21 |
| Eurodistrict Saar Moselle | France | France, Allemagne | 2010/05/06 |
| Eurodistrict Strasbourg - Ortenau | France | France, Allemagne | 2010/01/25 |
| Euroregion Pyrénées - Méditerranée | France | France, Espagne | 2009/08/25 |
| Euregio Tirolo - Alto Adige - Trentino | Italie | Italie, Autriche | 2011/09/13 |
| Galicia - Norte Portugal | Espagne | Espagne, Portugal | 2008/10/23 |
| INTERREG - Programme Grande Région | France | France, Allemagne, Belgique, Luxembourg | 2010/03/29 |
| Ister-Granum | Hongrie | Hongrie, Slovaquie | 2008/11/12 |
| Karst-Bodva | Slovaquie | Slovaquie, Hongrie | 2009/02/11 |
| Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai | France | France, Belgique | 2008/01/22 |
| Linieland van Waas en Hulst | Belgique | Belgique, Pays-Bas | 2011/06/15 |
| Pirineus – Cerdanya | France | France, Espagne | 2011/09/22 |
| Pons Danubii | Slovaquie | Slovaquie, Hongrie | 2010/12/16 |
| West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale | France | France, Belgique | 2009/03/25 |
| Territorio dei comuni: Comune di Gorizia, | Italie | Italie, Slovenie | 2011/09/15 |

| | | | |
|---|----------|--------------------|------------|
| Mestna Občina Nova Gorica e Občina Šempeter-Vrtojba | | | |
| Ung - Tisza - Túr - Sajó (UTTS) | Hongrie | Hongrie, Slovaquie | 2009/01/15 |
| ZASNET | Portugal | Portugal, Espagne | 2009/03/19 |
| Agrupación Europea de Cooperación Territorial "Espacio Portalet" | Espagne | Espagne, France | 2011/06/03 |
| Rába-Duna-Vág Korlátolt Felelősségű Európai Területi Együttműködési Csoportosulás | Hongrie | Hongrie, Slovaquie | 2011/12/10 |
| EGTC Eurorégion Aquitaine-Euskadi | France | France, Espagne | 2011/12/12 |

Tableau n° 1 : Groupements déjà mis en place en Europe

Il est bien visible que la plus grande concentration des Groupements existants est sur les frontières franco-belges, franco-allemandes, sur les frontières d'Espagne et du Portugal mais aussi entre la Slovaquie et l'Hongrie. Les concentrations sont bien visibles aussi sur la carte¹¹ suivante :

¹¹ La carte originale publiée par Comité des Régions se trouve dans l'annexe sous numéro 2



This map was drawn up in September 2011, prior to the notification of constitution of the EGTC 'Pyrénées-Cerdagne - Pireus-Cerdanyà' (FR-ES)

Image n° 1 : Carte des Groupements existants

Je mentionne une courte description des Groupements existants en Europe afin de démontrer les objectifs différents de création de Groupements européens de la coopération territoriale.

ABAÚJ-ABAÚJBAN

Le GECT Abaúj-Abaújban se trouve tout à l'est de la frontière slovaco-hongroise, il a son siège en ville hongroise Miskolc. Ce Groupement est fondé par 14 autorités du niveau local et régional. Sa mission est générale – d'assurer le développement durable économique et sociale sur le territoire de ses membres.¹²



AMPHICTIONY

Amphictiony regroupe 36 communes grecques, 18 italiennes, 8 cypristes et 1 française, avec son siège à Athènes. Ensemble ce Groupement compte 63 membres et il représente un exemple typique de la coopération au niveau le plus bas de l'administration locale. Le but principal de cette coopération quadrilatérale est de fournir un environnement de paix constante et le développement durable pour les gens qui vivent sur le territoire du GECT, avec une attention particulière à l'action conjointe et la coopération entre ses membres en conformité avec les principes de liberté, démocratie, justice, sécurité et protection de l'environnement . Le point commun de tout les membres est clair du nom complet de ce GECT, qui est : Amphictyonie - Réseau des villes jumelées et régions de la Méditerranée.¹³



ARCHIMED

Le Groupement Archimed est le résultat de la coopération entre la Région de Sicile, les îles Baléares et l'Agence du développement du district Larnaca au



¹² <http://www.abauj.info/>

¹³ <http://www.amphictyony.gr/>

Chypre. Son siège se trouve à Taormina en Italie. Ce qui est intéressant sur ce GECT, c'est qu'il n'y a aucune continuité territoriale entre ses membres. La frontière est créée par la mer.

ARRABONA

Ce Groupement relativement nouveau, créé en 2011, est situé sur la frontière slovaco-hongroise. C'est un Groupement à responsabilité limitée, dont les membres fondateurs sont la



Commune Győr et Mosonmagyaróvár en Hongrie et Šamorín et Dunajská en Slovaquie. Ce Groupement, même s'il est composé des quatre communes, est très peuplé – il a plus de 200.000 habitants, dont la plupart habite à Győr. Les partenaires prévoient d'élargir le groupement jusqu'à 120 membres potentiels au niveau des communes.¹⁴

BÁNÁT – TRIPLEX CONFINIUM

Dans ce cas il s'agit de nouveau d'un Groupement regroupant des communes. Cette fois-ci c'est 74 communes sur la frontière romano-hongroise, avec son siège à Mórahalom en Hongrie. Les membres du Groupement ont déclaré que l'objectif de leur coopération pour le développement orienté (indépendant de la nationalité ou l'affiliation politique) est en augmentation du dynamisme et de la compétitivité des régions frontalières qui sont passées à la périphérie pendant les dernières décennies. Dans la définition de leurs priorités ils soulignent les conditions communes et des obstacles qui entravent le développement. Par conséquent BTC GECT souhaite élaborer et – surtout sur la base d'appels d'offres pour des sources de l'Union européenne - la mise en œuvre des stratégies de développement dans le domaine de l'innovation agricole, sources d'énergie renouvelables, les infrastructures et l'éducation-formation.



¹⁴ <http://www.arrabona.eu/>

HOSPITAL DE LA CERDANYA

En 2010 le président de la Catalogne et le ministre français de la Santé et des Sports ont signé la convention et l'accord du GECT «Hôpital de la Cerdagne ». L'Hôpital Transfrontalier de Cerdagne est un projet unique du territoire de la Cerdagne (française et catalane) et Capcir (française). Un territoire historiquement unique, aujourd'hui partagé entre deux États (France et Espagne). Ce projet représente un exemple parfait de la création d'un GECT pour une mission spécifique et unique - améliorer la santé et l'accès aux services de soins et de santé à la population de la Cerdagne et du Capcir en effaçant les frontières. Cette vision est fondée sur des critères européens (libre circulation des patients, homogénéisation grandissante des standards de qualité, etc.).¹⁵



Hospital de la Cerdanya / Hôpital de Cerdagne

HOSPITAL TRANSFRONTERER DE LA CERDANYA I EL CAPCIR
HÔPITAL TRANSFRONTALIER DE CERDAGNE ET CAPCIR

DUERO – DOURO

Duero-Douro est un Groupement énormément large de point de vue de nombre de membres - il contient 187 membre (de la plupart des communes espagnoles et portugaises). Son siège se trouve à Trabanca en Espagne. Les partenaires du GECT ont défini ses missions principales dans la domaine de: le développement économique et local, l'égalité des opportunités, le transport public, les nouvelles technologies, surtout des technologies d'information et de communication. Parmi des activités clés, il se trouve aussi l'environnement et le développement durable, l'éducation, la santé, la politique sociale, le tourisme, la culture, les sports, les loisirs, la recherche et l'innovation.¹⁶



¹⁵ <http://www.hcerdanya.eu>

¹⁶ <http://www.duero-douro.com/>

EURODISTRICT SAAR MOSELLE

L'Eurodistrict Saar Moselle, composé par 8 membres, se trouve sur la frontière franco-allemande. Sur son territoire vivent plus de 600.000 habitants. Ses actions visent à contribuer au développement de la zone transfrontalière notamment dans les domaines du tourisme, la santé et des transports. Le siège du GECT se trouve à Sarreguemines en France.¹⁷



EURODISTRICT STRASBOURG – ORTENAU

L'Eurodistrict Strasbourg – Ortenau a été créé comme une unité administrative déjà en 2005. Depuis 2010, il est en pleine fonction. Le territoire de l'eurodistrict couvre 2.176 km² et est peuplé par 884.988 habitants. L'eurodistrict est formé par l'agglomération urbaine, située sur les bords de la rivière Rhin. Sur le bord du côté français ce sont des communes autour de Strasbourg, du côté allemande autour de la ville Ortenau. Les membres fondateurs officiels de l'Eurodistrict sont alors l'Ortenaukreis, la Ville d'Offenbourg, la Ville de Lahr, la Ville de Kehl, la Ville d'Achern, la Ville d'Oberkirch et la Communauté Urbaine de Strasbourg. Le siège se trouve à Strasbourg.



L'idée principale de la création de l'Eurodistrict était le souhait d'apporter une plus-value à tous les habitants du territoire, qu'ils aient ou non une vie transfrontalière, ainsi que de fonder les bases d'un Eurodistrict innovant, ayant vocation à se transformer en une réelle intercommunalité transfrontalière reposant sur le principe de la codécision. La coopération au sein de l'Eurodistrict se réalise principalement dans la domaine du développement économique transfrontalier, la formation et la recherche, l'infrastructures de communication, le paysage et l'environnement, la culture, les loisirs et le tourisme.¹⁸

¹⁷ <http://www.saarmoselle.fr>

¹⁸ <http://www.eurodistrict.eu/>

EUROREGION PYRÉNÉES – MÉDITERANNÉE

L'Euroregion Pyrénées – Méditerranée est un GECT fondé par la Région Midi-Pyrénées et Languedoc-Rusillon en France, et Îles Baléares, Catalogne et Aragon en Espagne. Dans ce cas ici, il faut faire attention à ne pas confondre le terme « eurorégion¹⁹ » dans le sens qu'il est utilisé en République tchèque avec l'eurorégion ici en tant qu'un groupement européen de coopération territoriale.



Par l'amélioration de la coopération le GECT vise à identifier, promouvoir et mettre en œuvre les programmes, projets et actions conjoints de coopération territoriale intéressant ses membres, dans les domaines du développement d'activités économiques interrégionales, de l'innovation technologique, la recherche, la formation et la culture (notamment la connaissance des langues propres des territoires membres), du développement du tourisme, de la préservation et la mise en valeur de l'environnement, de l'accessibilité, par des actions tendant à faciliter et améliorer des services de transports publics ou de télécommunication communs, et autres.²⁰

EUROREGIO TIROLO – ALTO ADIGE – TRENINO

Ce Groupement, dont le siège se trouve à Bolzano en Italie, est composé par 3 partenaires régionaux : Tirol, Süd-Tirol et Trentino. Le territoire du GECT couvre une surface de plus que 26.000 km² avec plus que 1.700.000 habitants.



L'un de ses objectifs les plus importants est l'amélioration des conditions générales pour un développement durable qui considère à la fois l'équilibre sensible de

¹⁹ Les eurorégions en République tchèque fonctionnent dans la plupart de cas à la base des associations des personnes morales. Sur les deux côtés de la frontière les communes et acteurs au niveau local sont regroupés en associations ayant la personnalité juridique. Ces deux unités, une de chaque côté de la frontière se réunissent pour développer la coopération transfrontalière, dans les associations appelées « les eurorégions ». La grande différence consiste dans le fait, que ces eurorégions n'ont aucune personnalité juridique, et pour la réalisation des projets les deux unités se présentent séparément.

²⁰ <http://www.euroregio-epm.org>

la nature et l'environnement et les nécessités économiques dans la région alpine. Pour présenter quelques exemples des activités clés, il est convenable de mentionner parmi les missions amélioration de l'économie, la circulation et la communication, la culture, l'éducation, l'environnement, le tourisme et divers domaines sociaux. Les enjeux actuels sont aussi par exemple une politique de trafic commun pour la zone extrêmement sensible sur les Alpes centrales, efforts combinés pour transférer le trafic lourd de la route au rail, etc.²¹

GALICIA – NORTE PORTUGAL

Ce Groupement espagnol-portugais est composé de deux partenaires : Xunta de Galicia et CCDR-Norte. Parmi ses missions principales nous pouvons trouver le développement des systèmes de transport et des accessibilités transfrontalière, la coopération dans le secteur maritime vers un cluster intégrée, l'internationalisation des PME sur le territoire du GECT, protection de l'environnement et le développement urbain durable.



Il s'agit du 3^{ème} GECT créé en Europe, 1^{er} GECT ibérien. Son siège se trouve à Vigo en Espagne.²²

INTERREG IV-A – PROGRAMME GRANDE RÉGION

Ce Groupement unique est fondé depuis 2010 et il a son siège en France à Metz. C'est un très bon exemple de la coopération quadrilatérale entre la France, La Belgique, L'Allemagne et le Luxembourg avec des partenaires sur les différents niveaux d'administration locale.



²¹ <http://www.euoparegion.info/en/>

²² <http://www.gnpaect.eu/>

C'est le premier et pour l'instant aussi le seul Groupement établi pour devenir l'autorité de gestion d'un programme INTERREG. Le GECT Interreg IVA – Programme Grande Région sera utilisé comme un exemple model dans le chapitre suivant de ce mémoire. Plus d'informations sera alors mentionné ci-dessous.

ISTER – GRANUM

Il s'agit d'un des plus vieux Groupements en Europe, fondé en 2008. Ce GECT est mis en place par 86 communes, 47 slovaques et 39 hongroises. La coopération au sein de GECT se concentre sur les domaines



des communications, des transports publics, de la politique énergétique, du soins de santé et du tourisme. En ce qui concerne des activités concrètes, le GECT à l'intention à réaliser une diffusion régionale bilingue dans la télévision, un système commun de gestion des transports publics, une agence conjointe de l'énergie renouvelable ou le système régional de soin de santé.

L'autorité la plus importante du Groupement est l'Assemblée générale. L'Assemblée Générale est composée des représentants de tous les membres fondateurs, concrètement des maires, qui ont les droits de vote égaux. Des comités d'experts et le Bureau préparent des propositions des travaux pour l'Assemblée générale, qui décide sur les activités finales.

L'Assemblée générale donne l'occasion d'établir des contacts personnels, les maires se réunissent pour discuter de questions et pour planifier pour l'avenir de leur territoire.

Huit comités techniques sont constituées pour faciliter les plans de développement professionnel Eurorégion. Le président du comité c'est toujours le maire (quatre maires slovaques et quatre maires hongrois président des comités), qui informe régulièrement L'Assemblée générale des résultats des travaux du comité. Membres des comités

techniques ne sont pas membres de l'Assemblée générale, mais en tant qu'invités assistent souvent aux réunions.²³

WEST VLAANDEREN/FLANDRE-DUNKERQUE-COTE D'OPALE

La coopération sur la frontière franco-belge, sur le territoire de cet actuel GECT a commencé autour de 1991 par des petits projets particuliers. En 2005 par la convention de la coopération transfrontalière les partenariats sont devenus plus profonds et les partenaires ont commencé à travailler sur la stratégie commune du développement de territoire. En 2009, l'outil formel de coopération – le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunquerque-Côte d'Opale – a été créé. Le principe de fonctionnement de ce Groupement est basé sur la parité franco-belge sur tous les niveaux. Même dans le nombre total de la population, il y a 1 million de Français et 1 million de Belges.

Depuis le début le territoire de ce GECT était réuni par des conditions similaires. Il s'agit d'une région rurale, il n'y a pas de grandes villes ou agglomérations. Tout le territoire est éloigné de la zone principale de développement Paris – Bruxelles. C'est aussi pourquoi le regroupement du territoire a été un pas logique. Un réseau dense des communes a été créé. Le but n'était pas de créer un nouveau niveau d'administration mais une structure de coopération ouverte.

Le Groupement est fondé par 13 partenaires. Tous les niveaux de l'administration territoriale sont présents : l'état, la région, le département, le pays, les associations.

Pour ses activités, les partenaires ont défini ces axes opérationnelles : la santé, la jeunesse, la mobilité/transport, l'aménagement du territoire, l'emploi, le développement économique, l'environnement, la gestion des sources d'eau, la culture, le tourisme, la thématique rurale, les sports et les média transfrontaliers.²⁴

²³ <http://www.istergranum.eu/>

²⁴ *Plate-forme transfrontalière, West-Vlaanderen Flandre – Dunquerque – Côte d'Opale*

EUROMETROPOLE LILLE – KORTRIJK – TOURNAI

Le Groupement Eurometropole Lille-Kortrijk-Turnai était le premier GECT établi en Europe en janvier 2008. Il réuni 14 partenaires français et belges. Le siège du GECT se trouve en France à Lille. L'objectif principal de l'Eurometropole est d'intensifier les liens entre les différentes agglomérations, notamment dans les domaines de l'emploi, des transports, de l'aménagement du territoire, de l'assainissement et de la culture.



Le GECT Eurometropole Lille-Kortrijk-Tournai sera utilisé comme un exemple model dans le chapitre suivant, la description détaillée sera alors présentée ci-après.

Pas Tous les groupements publient la description détaillée. Ca dépends de niveau de développement de leur fonctionnement.

2.2.2 Les groupements européens de coopération territoriale en préparation

Dans cette partie courte je présente la liste des Groupements en préparation y compris les états membres de tous les Groupements. Aujourd'hui la plupart des Groupements est mise en place pour un objectif bien spécifique. De plus en plus les acteurs locaux ce regroupent afin de réaliser ensemble les activités transfrontalières. La création d'un groupement européen de coopération territoriale leurs permettra de rendre leur coopération plus profonde et efficace. D'après la liste publié par le Comité des Régions il y a 21 Groupements en préparation en ce moment. ²⁵

- **Medgidia – Silistra** (Roumanie, Bulgarie)
- **Code 24** (Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Italie)
- **Ostbahn** (Allemagne, Pologne)

²⁵ <http://portal.cor.europa.eu/egtc/en-US/Pages/welcome.aspx>

- **Parc Marin International des Bouches de Bonifacio** (Corse-France, Sardinie-Italie)
- **Ulm-Vienne-Budapest** (Allemagne, Hongrie, Autriche)
- **Eurorégion Alpes-Méditerranée** (Italie, France)
- **Euranest** (Belgique, France, Italie, Suisse)
- **Bulgarie-Roumanie GECT sur la navigation commune sur le Danube** (Roumanie, Bulgarie)
- **Euregio Meuse-Rhin** (Pays-Bas, Belgique, Allemagne)
- **Agglomération franco-luxembourgeoise «Alzette-Belval»** (France, Luxembourg)
- **Eurorégion Neisse-Nisa** (Allemagne, Pologne, République tchèque)
- **Région du parc national Alpi Marittime / Mercantour** (France, Italie)
- **Alpen-Adria** (Italie, Autriche, Slovénie, Croatie, Hongrie)
- **Eurodistrict Oderland Nad Odrze** (Allemagne, Pologne)
- **Eurocidade Chaves-Verin** (Espagne, Portugal)
- **Europaregion Donau – Moldau** (Allemagne, République tchèque)
- **Corridor VIII Eurorégion** (Italie, Bulgarie)
- **Ung-Tisza-Tur-Sajó (UTTS)** (Hongrie, Slovaquie, Ukraine, Roumanie)
- **Ung-Tisza-Tur (UTT)** (Hongrie, Slovaquie, Ukraine, Roumanie)
- **TRITIA**

Le projet de création du GECT TRITIA a été présenté pour la première fois lors du séminaire organisé par la Commission COTER à Jaén, Espagne, le 25 Juin 2010. Le GECT sera décrit plus profondément dans la partie pratique de ce mémoire.

2.2.3 Les exemples modèles de la coopération transfrontalière

J'ai choisi deux exemples modèles des 23 GECT existants. Il s'agit de GECT Eurometropole Lille – Kortrijk – Tournai, qui était le premier GECT établi. Il est alors évident que les expériences de ses membres dans le domaine de la coopération transfrontalière sont assez remarquables et je peux les présenter comme les exemples de la bonne pratique.

Le deuxième exemple je décrit la coopération territoriale au sein de la Grande Région. Sur son territoire, nous pouvons trouver le seul programme opérationnel géré par un GECT ensemble avec un GECT en création afin de soutenir la coopération territoriale.

Ces deux GECT ont inspiré les représentants des régions membres du GECT TRITIA, qui ont eu l'occasion de les visiter dans le cadre des travaux préparatoires de la création du GECT TRITIA. Ces visites sont décrites dans le chapitre chapitre 3.3.3.

2.2.3.1 EUROMETROPOLE LILLE – KORTRIJK – TOURNAI

Pourquoi alors mettre en place un GECT sur les frontières franco-belges ? Exactement pour tout ces raisons et preuves de la coopération pratiquement non-existante, ou absolument inefficace.

L'Eurométropole avait alors depuis le début les devoirs claires :

- Assurer la mise en place de transports en commun et efficaces
- Etablir les communications à coûts comparables à ceux pratiqués d'un côté de la frontière
- Permettre la création d'agendas événementiels eurométropolitains
- Assurer l'apprentissage à moindre coût de la deuxième langue de l'Eurométropole
- Permettre de capter les chaînes de télévision des voisins
- Développer l'accès à des informations régulières sur le territoire limitrophe

A part de ça, appartenance à une métropole de rang européen aide à renforcer tout le territoire concerné. Partout dans le monde, croissance, pouvoirs et prospérité tendent à se concentrer sans cesse davantage dans un nombre limité de grands pôles de développement, ce qu'on appelle les métropoles. La mise en place d'un GECT a permis de créer une structure de coopération des acteurs locales, avec le pouvoir et la croissance comparable aux autres métropoles d'Europe.

L'Histoire de la coopération au sein d'Eurométropole

C'est sous l'impulsion de Pierre Mauroy, ancien Premier ministre, ancien maire de Lille et président de Lille Métropole Communauté Urbaine, que les régions de Lille, Kortrijk et Tournai ont commencé à travailler ensemble à l'effacement des frontières.

En 1991, cinq intercommunales ont créé la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT), à l'origine des nombreuses études et notamment d'une « Stratégie pour une métropole franco-belge ».²⁶

Un groupe de travail parlementaire franco-belge a travaillé de 2005 à 2007 pour inventorier les problèmes transfrontaliers et formuler un certain nombre de préconisations.

En 2006, l'Union européenne adoptait le règlement créant les Groupements européens de coopération territoriale.

Ces étapes ont mené à la constitution de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai le 28 janvier 2008. Martine Aubry, Stefaan De Clerck et Gilles Pargneaux assurent aujourd'hui la présidence.

Eurométropole en chiffres

- 1^{er} GECT établi en Europe
- Date de constitution : 28. 1. 2008
- Nombre de partenaires : 14
- Surface : 3.544 km²
- Population : 2.032 millions d'habitants

²⁶ LOTTIN, Alain : *Lille : d'Isla à Lille-Métropole. Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais*, 2003, La Voix du Nord

Ce territoire comprend 4 arrondissements flamands, 3 arrondissements wallons et une communauté urbaine française forte de 87 villes. Ainsi, le territoire de référence de l'Eurométropole est, en France, le périmètre de Lille Métropole Communauté Urbaine, et en Belgique, les arrondissements de Mouscron, Tournai et Ath ainsi que les communes de Lessines, Silly et Enghien en Wallonie, et les arrondissements de Kortrijk, Ieper, Roeselare et Tielt en Flandre. Au total ce sont 145 communes qui ont décidé de s'unir dans ce projet ambitieux. Avec plus de 10 autoroutes, 2 lignes TGV et 2 aéroports, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est profondément ancrée au cœur des grands pôles de décisions européens et mondiaux que sont Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Luxembourg ou encore Cologne qui lui sont reliés. Dès lors, elle peut légitimement être considérée comme une place de premier choix, attractive et innovante, au sein de l'Union Européenne.²⁷

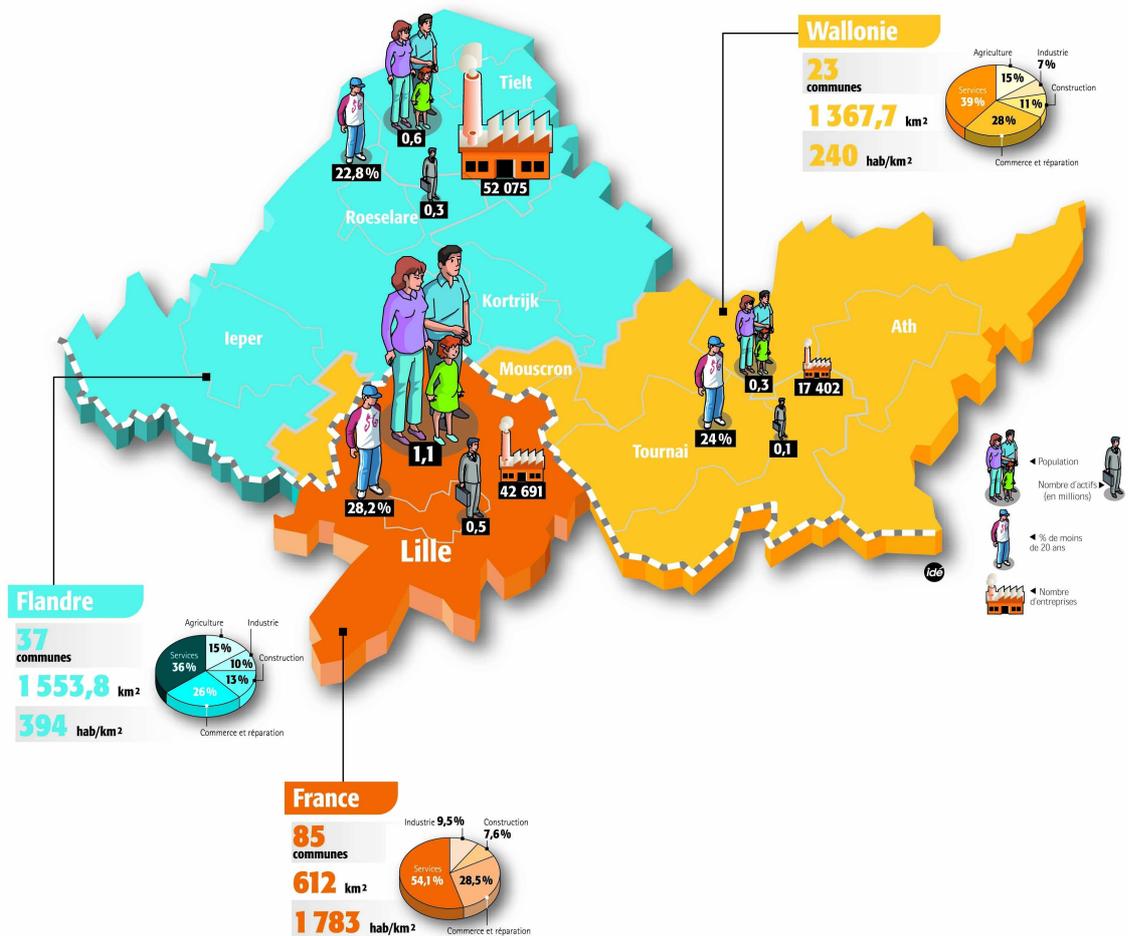


Image n° 2 : Carte de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

²⁷ www.lillemetropole.fr

Les membres fondateurs

L'Eurometropole réuni 14 partenaires, représentant l'ensemble des compétences nécessaires à l'intégration transfrontalière et ce à tous les niveaux politiques.

| Côté français | Côté belge |
|-------------------------------------|--|
| Niveau de l'état | |
| L'Etat | L'Etat federal belge |
| Niveau régional | |
| Région Nord-Pas de Calais | La Région Flamande et la Communauté Flamande |
| | La Région Wallonne |
| | La Communauté française de Belgique |
| Niveau départemental | |
| Le Département du Nord | La Province West-Vlaanderen |
| | La Province du Hainaut |
| Associations intercommunales | |
| Lille Métropole Communauté Urbaine | Intercommunale Leiedal |
| | Intercommunale wvi |
| | Intercommunale IDETA |
| | Intercommunale IEG |

Tableau n° 2 : Membres fondateurs d'Eurométropole

Pour assurer le fonctionnement d'Eurométropole avec autant de membres variés, trois principes de base sont identifiées : unanimité, double parité et bilinguisme.

L'Organisation et le fonctionnement de l'Eurométropole

Même si le GECT Eurométropole est mis en place déjà depuis 2008, ça ne fait que deux ans qu'il fonctionne vraiment. Toute la définition du schéma d'organisation et du fonctionnement a pris deux ans de travail avant que le GECT pouvait commencer ses missions.

La direction politique de l'Eurométropole appartient à l'Assemblée (84 membres) et au Bureau (36 membres), tous deux composés selon un système de double parité : la moitié des membres est de nationalité française, l'autre moitié de nationalité belge, dont 50% de néerlandophones et 50% de francophones.

La Présidence (un(e) président(e) et trois vice-président(e)s) est composée de deux membres français et de deux membres belges, les présidences française et belge alternant chaque année (francophones et néerlandophones assurant tour à tour le présidences belges).

Six groupes de travail thématiques, composées de représentants politiques des 14 partenaires et des techniciens des 14 partenaire (1 par partenaire), travaillent sur les thèmes suivants :

- Développement économique, emploi, formation professionnelle, recherche
- Développement et rayonnement culturels
- Accessibilité, mobilité
- Développement touristique se attractivité
- Services à la population (questions sanitaires et sociales, enseignement, sentiment d'appartenance)
- Stratégie territoriale (positionnement européen et cohérence territoriale)

Ces groupes s'occupe de la gestion de l'échange d'information entre les partenaires, et définissent les axes stratégiques relatifs à un domaine spécifique et proposent des actions concrètes. Ces actions sont mises en oeuvre au sein de groupes de projets.

La relation avec les 147 communes de l'Eurométropole est assurée par la Conférence de Maires et des Bourgmestres.

La relation avec la société civile est assurée par le Forum de l'Eurométropole, qui réunit 60 représentants du monde économique et social, de l'enseignement, des réseaux culturels et associatifs.

L'Agence de l'Eurométropole compte une dizaine de collaborateurs chargés du fonctionnement opérationnel, dirigés par un directeur de l'agence. Elle soutient les différents organes de l'Eurométropole et incite à la réalisation de projets concrets en lien étroit avec les 14 partenaires fondateurs. L'Agence est située à Kortrijk.

Le budget annuel de l'Eurométropole est environs 1.500.000 EUR. Les contributions financières des membres son définies irrégulièrement :

| | |
|-------------------|------------------------------|
| Côté français 50% | Côté belge 50% |
| L'Etat – 5% | Belgique FL - 21,43% |
| Région – 10% | Belgique W - 21,43% |
| Département – 10% | L'Etat fédéral belge – 7,14% |
| LCMU – 25% | |

Tableau n° 3 : Budget annuel de l'Eurométropole

Réflexion

Il n'est pas exclu qu'un acteur peut participer aux plusieurs groupements de coopération territoriale. Sur la frontière franco-belge, on peut alors trouver des endroits, appartenant à deux GECTs à la fois : à L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournais et au GECT West Vlaanderen/Flandre-Dunquerque-Côte d'Opale. Le grand avantage réside dans la cohérence des activités sur toute la frontière. Ce qui peut être considéré comme désavantage c'est l'obligation de payer plusieurs contributions financières.

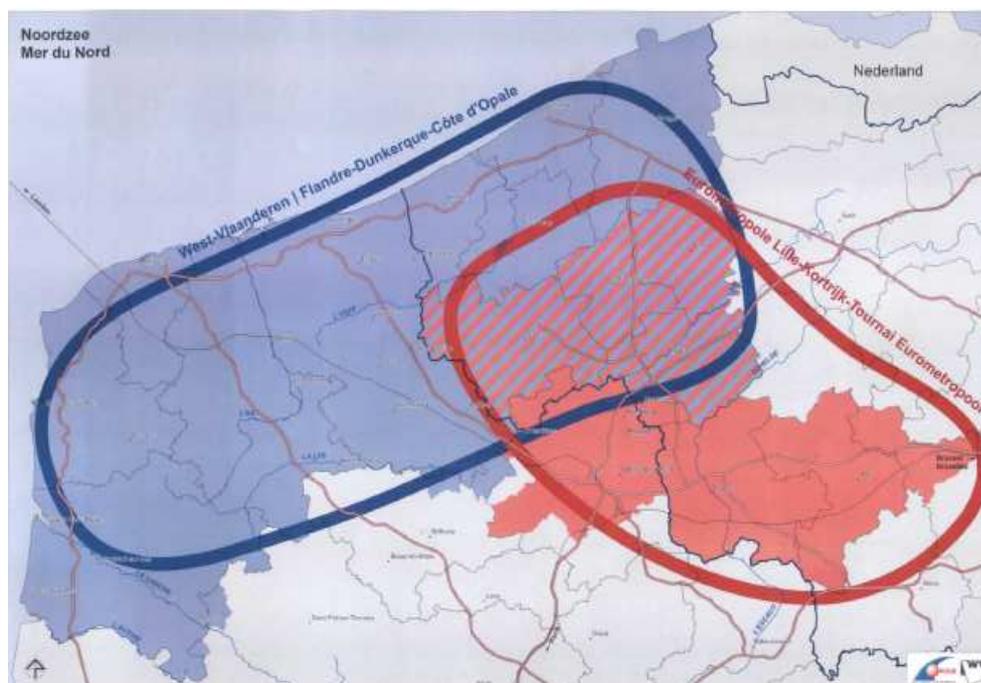


Image n° 3 : Carte de L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournais et de GECT West Vlaanderen/Flandre-Dunquerque-Côte d'Opale

2.2.3.2 LA GRANDE REGION

Avec un peu d'exagération nous pouvons dire que la Grande Région est une région des extrêmes. Depuis le début il faut préciser une chose : il existe deux Groupements de coopération sur le territoire de la Grande Région. Un établi pour devenir l'autorité de gestion d'un programme Interreg IV A Programme Grande Région, le deuxième pour gérer la coopération générale entre ses partenaires. Les deux seront décrits séparément ci-dessous.

GECT INTERREG IV-A - PROGRAMME GRANDE REGION

PROGRAMME GRANDE REGION - l'objectif 3 - Coopération Territoriale Européenne, communément appelé INTERREG, constitue un des leviers de cette politique pour la période 2007-2013. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le programme INTERREG IV A Grande Région vise à renforcer la coopération transfrontalière par la réalisation de projets locaux et régionaux entre opérateurs issus des territoires qui composent la Grande Région.

La plupart, peut être même tous les GECT souhaitent avoir leur propre outil financier, dans le cas idéal leur propre programme opérationnel afin de financer les projets réalisés sur leur territoire. Pour pouvoir disposer d'un tel outil financier, il faut négocier avec la Commission européenne, et surtout avoir des arguments assez forts pour convaincre la Commission que le changement de la structure de financement est nécessaire.

Pour le Programme Interreg IV A Grande Région, le cas était contraire. La Commission européenne a estimé la structure de financement des régions frontalières en France, Belgique, Allemagne et Luxembourg comme insuffisante, et elle a invité les régions à créer une structure pour pouvoir gérer le programme opérationnel commun. Avant le Programme Grande Région, il y avait trois programmes séparés pour chaque frontière, qui n'ont pas assuré la couverture suffisante de tout le territoire.

Le program opérationnel

Après l'unification des moyens financiers, le territoire éligible était réuni.

28



Image n° 4 : Carte du territoire éligible du programme opérationnel Interreg IV A Grande Région

Les axes prioritaires du programme Interreg IVA Grande Région

Le programme les thématiques, adéquates pour l'attribution de la subvention dans des domaines suivants :

AXE 1 :

- l'Economie
- soutien aux projets assurant la promotion de la compétitivité de l'économie interrégionale, l'innovation et le développement de l'emploi.

28 <http://www.interreg-4agr.eu>

AXE 2 :

- l'Espace
- soutien à l'amélioration de la qualité de vie, renforcement de l'attractivité des territoires et la protection de l'environnement.

AXE 3 :

- les Hommes
- soutien au développement de l'acquisition et de la diffusion des connaissances, valorisation des ressources culturelles et consolidation de la cohésion sociale.

Pour la période 2007-2013, le budget financier du program a été divisé dans les trois axes d'après la graphie ci-dessous :

29

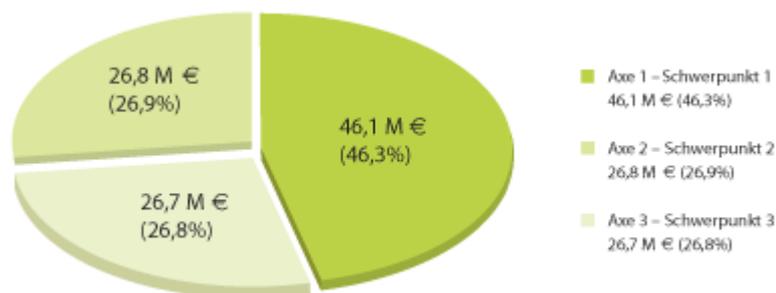


Image n° 5 : Budget du programme opérationnel Interreg IV A Grande Région

La mise en place du programme opérationnel Interreg IV A Grande Région

Le GECT Interreg IV A Grande Région a été établi le 1. 4. 2010. Mais il est évident, que le Programme Grande Région devait fonctionner depuis le début de la période de programmation 2007-2013. Pendant les trois ans (2007 jusqu'à 2010) la fonction d'autorité de gestion du programme a été assurée par la Région Wallonne. Après la création du GECT, le préfet de Wallonie est resté au post du président de GECT.

²⁹ <http://www.interreg-4agr.eu>

Le secrétariat conjoint technique est établi à Luxembourg. Ici la direction du GECT a très bien résolu le problème de l'embauchement des personnes. Le siège du Groupement est situé à Metz, mais le secrétariat conjoint technique se trouve à Luxembourg. Etant donné que le siège se trouve en France, le Groupement doit relever à la législation française. Mais de personnes embauchés vont travailler tout le temps à Luxembourg, comment peuvent-ils être embauchés selon la législation française ? La direction du Groupement a choisi une bonne solution – le secrétariat de la INTERREG IVA géré par un organisme indépendant (ONG établie à cet effet par les membres fondateurs du GECT). Cette organisation est fondé selon la législation luxembourgeoise, laquelle est en plus beaucoup plus attractive en ce qui concerne le droit de travail.

Parlant de l'organisation de GECT comme l'autorité de gestion, la structure est très similaire aux autorités de gestion gérant la coopération transfrontalière en République tchèque. L'autorité de gestion est une entité distincte composé par le comité de suivi, le comité de sélection et le comité d'évaluation. Pour gérer en détail tout le territoire, les trois sous-comités d'évaluation avec trois organes analogues à l'autorité de gestion ont été établies pour chaque partie de la frontière.

Cette structure paraît à la Commission européenne toujours trop compliquée. Elle a alors de nouveau envoyé un appel au GECT Interreg IV-A – Grande Région Complexe structure organisationnelle - La Commission appelle afin de consolider et d'homogénéiser le programme pour la prochaine période de programmation 2014-2020.

LA GRANDE REGION

La coopération sur le territoire de la Grande Région existe déjà depuis des années. En 2009, les représentants des régions partenaires ont pris la décision de formaliser cette coopération par la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale. L'objectif principal c'était assurer la cohérence de tous les niveaux de fonctionnement de la coopération par la création d'un secrétariat commun. Même si le GECT Grande Région n'est pas encore établi, il sera présenté dans ce chapitre grâce à son niveau de coopération très développé.

La Grande Région en chiffres

- Membres : 5
- Pays : 4
- Langues : 3
- Superficie : 65 400 km²
- Population : 11.400.000 habitants

220 mille personnes tous les jours traversent la Grande Région pour aller au travail. 154 mille partent au Luxembourg. Le plus grand reflux de personnes est en Lorraine. 75 mille de Lorrains partent au Luxembourg quotidiennement, 20 milles en Allemagne et 4 milles en Belgique. La coopération des régions frontalières de ces pays aide à faciliter la vie quotidienne de ces personnes.

Le Fonctionnement de la Grande Région

Le fonctionnement de la coopération de la Grande Région est assuré par le Sommet des Exécutifs. Le sommet est composé des représentants principales des membres fondateurs :

- Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg,
- Ministre-Président/Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat,
- Ministre-Président/Ministre-Présidente du Land de Sarre,
- Préfet/Préfète de la Région Lorraine,
- Président/Présidente du Conseil régional de Lorraine,
- Président/Présidente du Conseil général de Meurthe-et-Moselle,
- Président/Présidente du Conseil général de la Moselle,
- Ministre-Président/Ministre-Présidente de la Région wallonne,
- Ministre-Président/Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique,
- Ministre-Président/Ministre-Présidente de la Communauté germanophone de Belgique

Le Sommet est responsable du pilotage stratégique de la coopération. La présidence du sommet se changeait une fois par 18 mois, mais à partir de 2009, elle change chaque deux ans (à son tours chaque partenaire assure la présidence).

La mise en oeuvre des décisions prises par le Sommet est assurée par les Groupes de travail thématiques. L'existence des groupes de travail est aussi le seul moyen d'assurer la continuité d'activités, étant donné que la présidence change assez souvent. La structure complète de l'organisation de fonctionnement est assez compliquée. Sur le diagram ci-dessous il est bien visible aussi la liaison de la coopération territoriale de la Grande Région avec le Programme Interreg IV A Grande Région.

Il faut souligner que le Sommet des exécutifs se trouve sur le troisième niveau de décision. Le fonctionnement de la coopération relève toujours aux autorités nationales des partenaires concernés. Ici, le Grand Duché de Luxembourg a un gros avantage parce que lui-même représente une autorité nationale avec toutes les compétences possibles.

Un point fort de la structure de fonctionnement de la coopération au sein de la Grande Région, c'est l'implication forte des acteurs du monde socio-économique.

Et enfin il est aussi bien visible comment le Programme Grande Région traverse tous les niveaux de la coopération.

Création d'un tel nombre de conseils et groupes de travail assure une liaison forte entre des activités. Simplement dit ça évite que chacun travaille dans son coin.

L'objectif principal de création d'un GECT en fonction de Secrétariat du Sommet est qu'il faut assurer la continuité et cohérence des activités, quelque soit la présidence, et surtout coordonner le travail de tous les groupes de travail et comités. Le GECT suppose d'être opérationnel en 2012.

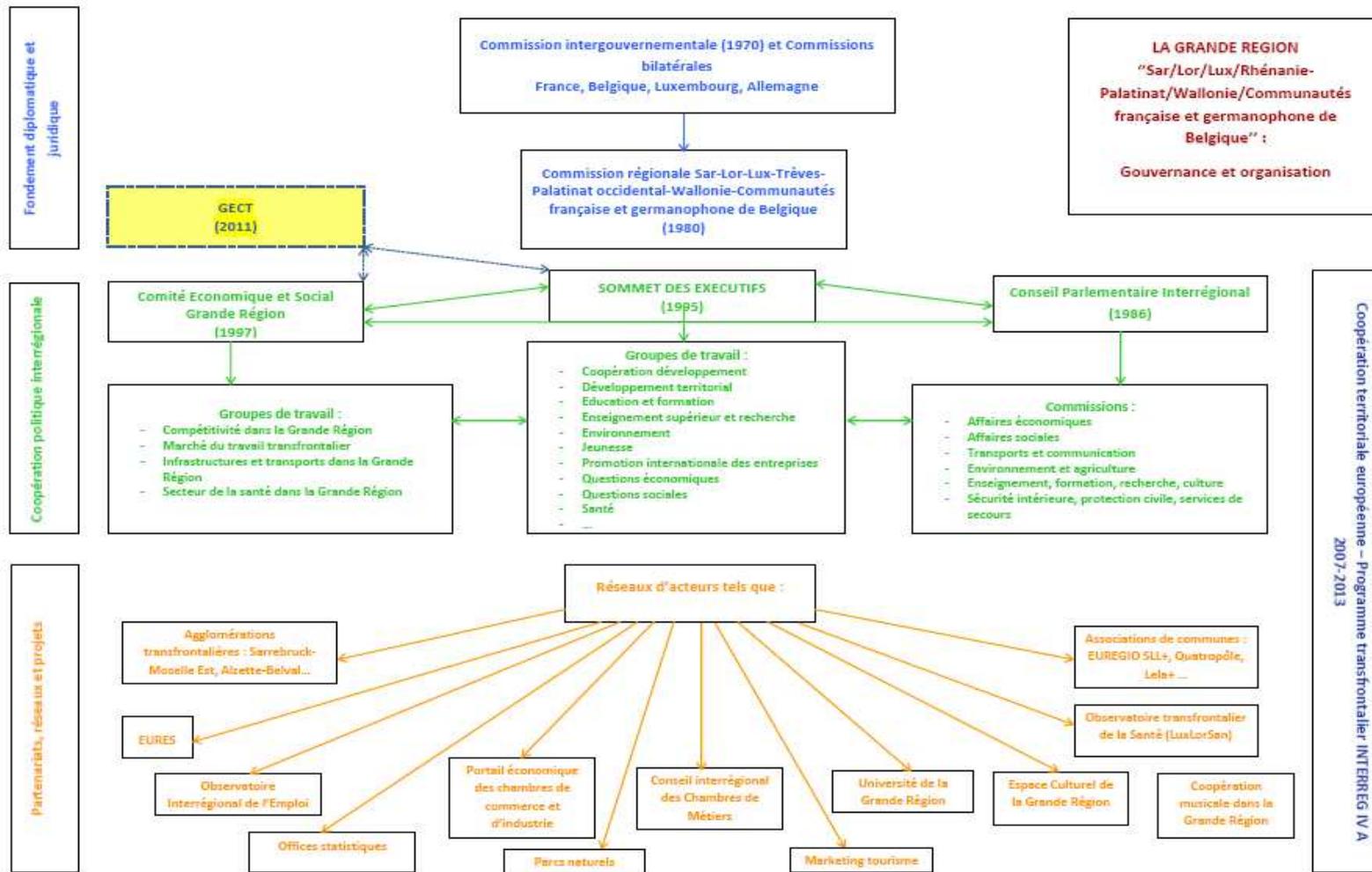


Image n° 6 : La structure complète de l'organisation de fonctionnement de la coopération au sein de la Grande Région

3 LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE TRITIA

Dans ce chapitre je voudrais démontrer sur un exemple pratique les motivations réelles de créer un GECT. Le processus et des obstacles de création, le fonctionnement et l'utilité de son existence. J'avais l'occasion de participer tout au long du processus de création de ce GECT, et les réflexions et analyses sont résultat de ma recherche et réflexion pendant le travail sur ce projet.

La décision de créer un groupement européen de coopération territoriale TRITIA a été prise en juin 2009 par des représentants dirigeants des régions partenaires : la Région de Moravie-Silésie en République tchèque, la Voïvodie de Silésie et la Voïvodie d'Opole en Pologne et la Région de Žilina en Slovaquie. Ils ont constaté, que la coopération fondé sur les seules conventions de partenariat n'est pas suffisamment efficace. Pour bien gérer des activités sur la frontière trilatérale, il faut établir un instrument de coordination commun. Le territoire de futur GECT couvre 34.069 km² et compte plus de 7.855.000 habitants. Le GECT vise à travailler sur des programmes et projets de coopération territoriale, en se concentrant sur les transports et les infrastructures, la coopération économique, le tourisme et l'énergie.

3.1 Les membres fondateurs

Le GECT TRITIA sera composé de quatre partenaires – autorités régionales.

La Région de Moravie-Silésie

La Moravie-Silésie se trouve à l'est de la République Tchèque. La région (avec les autres 13 régions de la République) a été créée en 2001 dans le cadre de la nouvelle législation,



admise en 2000. Après une modification territoriale de 2005, la région s'étend sur la superficie de 5427 km² et est constituée de 6 districts et 22 communautés de communes. Il y a 5 villes statutaires, 23 villes et 256 communes. Pendant le recensement en 2008 il était compté 1 249 897 d'habitants, ce qui a démontré que la région de Moravie-Silésie

est la région la plus peuplée de la République Tchèque. La ville la plus peuplée de la région est Ostrava avec 336 811 d'habitants (2008), ensuite Havířov, Karviná, Frýdek-Místek, Opava ou Třinec.

Les deux chaînes de montagnes Jeseníky et Beskydy, avec leurs points culminants Praděd (1 492 m) et Lysá Hora (1 323 m) représentent une attractivité naturelle et touristique très importante. Parmi les fleuves qui traversent la région nous trouvons les plus grandes Odra, Opava, Ostravice, Olše etc.

La région avait été peuplée à partir de la 12^e siècle. La colonisation par des Valaques moraves en 17^e siècle a donné à la région son image spécifique, sa culture et son folklore. Cette époque est marquante grâce aux maisons en bois et des petites églises typiques.

Parmi les grandes attractivités touristiques il y a des villes de Štramberk, Nový Jičín ou Příbor, avec leurs centres très typiques, mais aussi Ostrava, Opava ou Bruntál, les villes marquées par l'industrialisation avec les monuments techniques, qui représentent aujourd'hui une grande perspective pour le développement du tourisme dans la région.³⁰

La Voïvodie de Silésie

Voïvodie de Silésie est située dans la partie sud de la Pologne, sur la frontière avec la République tchèque (La Région de Moravie-Silésie) et la Slovaquie (La Région de Žilina). La voïvodie est composée de 17 districts (powiat ziemski) et 19 villes avec les droits des districts (powiat grodzki). Sur le nombre total de 71 municipalités, la ville la plus grande c'est la ville de Katowice, d'autres villes importantes sont Częstochowa, Sosnowiec, Gliwice et Zabrze. Le territoire de la Voïvodie de Silésie est assez segmentaire, au sud il y a les montagnes Beskides. Les grands fleuves sont l'Oder, la Warta et de la Vistule. La voïvodie est caractérisé par son histoire de l'exploitation minière et la métallurgie et l'industrie lourde en général. Grâce



³⁰ www.kr-moravskoslezsky.cz

à toute la richesse du charbon et du minerai l'industrie s'est développé depuis de nombreuses années. Parmi les autres grands domaines de l'industrie la Silésie est aujourd'hui représentée par l'industrie automobile (constructeurs automobiles Fiat et Opel). La voïvodie est caractérisée par l'enseignement supérieur développé avec un certain nombre d'universités, en tête avec l'Université de Silésie à Katowice et l'Université Polytechnique de Silésie à Gliwice.³¹

La Voïvodie d'Opole

Voïvodie d'Opole est l'une des 16 voïvodies de la Pologne. Situé dans la partie sud de la Pologne, elle borde la République tchèque (la Région de Moravie-Silésie et la Région d'Olomouc). Voïvodie d'Opole avec ses 11 districts (powiat ziemski), la ville d'Opole (province du capital) et 71 municipalités, est l'une des plus petite voïvodies en Pologne. Les plus grandes villes sont Opole, Kedzierzyn-Kozle, Nysa et Brzeg. Grâce à la mélange des influences de la culture tchèque, polonaise et allemande, des nombreuses traditions et coutumes ont été créés dans la région. Dans la plupart de la voïvodie on trouve les plaines immenses, le point culminant est Biskupská kopa (892 mètres d'altitude). La rivière Oder avec ses affluents Panew Mala et Nysa Kłodzka traverse toute la voïvodie. Grâce à ces conditions naturelles et le nombre de monuments, la voïvodie est devenue la région touristique importante et fréquemment visités. La position stratégique de la région est avantageuse (carrefour de Berlin - Vienne - Prague – Varsovie - Kiev), et en plus soutenu par une excellente infrastructure de transport et des liens vers réseau national et international. La région a des conditions appropriées pour l'exploitation des activités agricoles, ainsi que des minéraux. Les principales industries sont l'alimentaire, la construction, la menuiserie, la papeterie et la production des produits chimiques.³²



³¹ www.slaskie.pl

³² umwo.opole.pl

La Région de Žilina

Région de Žilina est une des huit régions autonomes en Slovaquie. Sa superficie de 808.67 kilomètres carrés occupe la troisième position en Slovaquie (après Banská et Presov). La région est bordée du nord-ouest par République tchèque et du nord par la Pologne.

La région dispose de 11 districts avec 697 502 habitants. La ville de Žilina, important centre commercial, industriel et économique est aussi la capitale régionale de 85 252 habitants. Žilina est grâce à la situation favorable classée parmi les villes les plus importantes en Slovaquie. Région est composée des régions historiques: Liptov, Orava, Kysuce Turiec et Horné Považie. La densité moyenne de population dans la région est 102,6 habitants par km².

Ž I L I N S K Ý
samosprávny kraj



La Région de Žilina a un potentiel historique et culturel riche. Riche en eaux minérales (Budis, monastiques, et Fatra Korytnica) et les eaux thermales la région a des conditions pour le développement du tourisme thermal - Rejvíz, Turčianske Teplice, Korytnica et Lucky. Pour les loisirs peuvent également utiliser des puits géothermiques à Liptovský Jan, Besenova, Liptovský Mikuláš. Les principales voies navigables sont Váh, Kysuce, Turiec et Orava. La région a connu ces dernières décennies, la restructuration industrielle. Aujourd'hui des investissements direct étranger apportent une valeur ajoutée à la région sous la forme de technologies innovantes et pratiques de production, en particulier dans l'industrie automobile. La crise financière et économique mondiale des années 2008 - 2010 affecté négativement la croissance de la production industrielle et l'emploi dans la région de Žilina. Depuis la fin de l'année 2011, la croissance de la production industrielle a recommencé à augmenter.³³

³³ www.regionzilina.sk

3.2 Comparaison des données de base des régions fondatrices

Dans cette partie de chapitre je vais mentionner des données statistiques de base des régions fondatrices pour pouvoir comparer leurs caractéristiques et leurs particularités. Pour la comparaison je vais utiliser la superficie des régions, nombre d'habitants, densité de population, taux de chômage et le PIB par habitant.

| Région | Superficie | Nombre d'habitants | Densité de population | Taux de chômage enregistré | PIB par habitant |
|--------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|
| La Région de Moravie – Silésie | 5 427 km ² | 1 250 255 | 230 hab./ km ² | 8,4 % | 12 727 € |
| La Voïvodie de Silésie | 12 333 km ² | 4 638 462 | 376 hab./ km ² | 6,9 % | 9 031,5 € |
| La Voïvodie d'Opole | 9 411 km ² | 1 033 040 | 109 hab./ km ² | 9,8 % | 7 094,7 € |
| La Région de Žilina | 6 808 km ² | 695 992 | 102 hab./km ² | 14,5 % | 10 793,79 € |

Tableau n° 4 : Les régions fondatrices en chiffres, les données pour 2008³⁴

La région la plus grande est évidemment la Voïvodie de Silésie, qui est aussi la région la plus peuplée. Mais de point de vue de la force économique, les « petites » régions de Moravie – Silésie et de Žilina sont les plus fortes. La force économique de la Région de Moravie-Silésie est marquante aussi grâce à son main d'oeuvre nombreuse – si on compare par exemple la Moravie-Silésie et la voïvodie d'Opole, la Moravie-

³⁴ Source: Bureau statistique tchèque, Bureau du maréchal de la Voïvodie d'Opole, Université économique de Katowice

Silésie a un peu plus qu'une moitié de la superficie de voïvodie, mais a toujours plus d'habitants.

Réflexion

La question de population a été importante aussi tout au début de la création du GECT au moment de la décision de montant des frais d'adhésion des membres. Chaque membre du GECT doit payer le frais d'adhésion qui ensemble crée un budget de base pour le Groupement. Avec ce budget le Groupement est capable de payer les refundations de son personnel et cofinancer ses projets.

Comme tous les membres du GECT sont de caractère différent, ce-qui est bien visible dans le tableau ci-dessus, il faut trouver le régler Il y avait des propositions de compter le montant à partir de nombre d'habitants dans la région, ce qui est par exemple le cas du GECT West Vlaanderen/Flandre-Dunquerque-Côte d'Opale. Le frais de chaque membre est déterminée par un multiple de la somme de base et le nombre d'habitants.

3.3 Création du Groupement Européen de la Coopération Territoriale TRITIA

Dans ce chapitre je vais décrire le processus de création du GECT TRITIA en soulignant les obstacles ou par contre les points forts de cette activité à long terme.

3.3.1 Pourquoi créer le GECT tchèque-slovaque-polonais?

En juin 2009 les dirigeants de quatre régions – Région de Moravie-Silésie, Région de Žilina, Voïvodie d'Opole et Voïvodie de Silésie - se sont réunis en vue d'examiner les possibilités de future coopération entre les régions, financée notamment par les fonds de l'Union européenne. Ils ont pris la décision d'approfondir la coopération transfrontalière actuelle qui devrait aboutir à une stratégie transfrontalière commune des régions permettant de mettre en œuvre les projets dans les principaux domaines fixés (transport, économie, tourisme et énergétique), avec le soutien financier des fonds de l'Union européenne.

A part d'amélioration et l'approfondissement de la coopération effective entre les régions frontalières une bonne coopération transfrontalière peut aider aussi à obtenir d'autres fonds financiers de l'Union européenne. C'est aussi la raison pour laquelle les régions partenaires coopèrent actuellement à la création du GECT TRITIA. Après la création du groupement, ces quatre entités pourront demander de l'argent des fonds européens, destiné justement à ce nouveau type de partenariat. Presque un tiers de la population européenne vit dans des régions frontalières. Le potentiel et la prospérité de ces plates-formes de coopération internationale ne sont pas encore exploités. Les intérêts communs et les programmes de développement savent effacer l'importance des frontières d'État. L'Europe peut vraiment devenir une Europe de régions. Les préparatifs d'un projet commun entraînent la coordination des stratégies de développement qui seront créées en partenariat entre le secteur public et privé. Le projet sera accompagné d'échanges réguliers d'expériences et de consultations mutuelles avec d'autres territoires similaires de l'Union européenne.

3.3.2 Les obstacles législatifs – comment trouver le siège du GECT?

Il est évident que une chose qui doit être clairement définie avant la création d'un GECT c'est son objectif. Mais il n'est pas évident que une fois l'objectif est bien clair et important, il sera facile d'établir un GECT pour son accomplissement. Il y a des divergences dans les législations, qui peuvent rendre le processus plus difficile.

Le GECT est régi par:

- le Règlement du Parlement européen et du Conseil n. 1082/2006 sur le groupement européen de coopération territoriale (ci-après dénommé le règlement), qui est une législation de base sur le GECT

- les normes nationales d'application de règlement

- la loi de l'État membre dans lequel il est situé,

- la Convention (accord de base conclu par les futurs membres du GECT) et les statuts (le document qui régit la structure organisationnelle particulière et des opérations internes du GECT).

Compte tenu de ce qui précède, la décision sur l'endroit où le siège du GECT sera situé est très importante, puisque le règlement dit que le droit applicable en matière qui n'est pas couvert ou n'est que partiellement régie par le règlement, la convention ou les statuts. Le siège détermine également le régime juridique dans lequel le mode d'encadrement des employés du GECT est choisi (y compris les règles fiscales, les normes du travail, etc.)

Ici le problème principal c'est que les États membres ont différemment repris le Règlement et que les normes nationales d'application de règlement ne sont pas conformes. Dans ce cas là il se peut que la législation nationale, d'après laquelle le GECT sera géré peut différer ou même s'opposer plus ou moins aux législations des autres États membres. Ce qui c'est passé dans le cas du GECT TRITIA. Les normes nationales de la République tchèque, de la République slovaque et de la Pologne traitent la question de responsabilité du GECT et ces membres de la façon différente.

Après des analyses des législations il était nécessaire d'exclure la possibilité que le siège du GECT soit en République tchèque, surtout à cause de ces différences en question de la responsabilité. Selon § 18a alinéa 3 de la loi n° 248/2000 Coll., Sur le développement régional (législation tchèque), le Groupement ne peut pas être établi avec la participation d'un membre à responsabilité limitée, ce qui signifie que les membres du GECT (régions partenaires individuels) devaient être responsable de toutes les obligations du GECT. Par contre les normes dans les deux autres pays partenaires ne permettent pas l'adhésion du membre ayant la pleine responsabilité. D'ici provient que il n'est pas possible de constituer un GECT tchèque-slovaque-polonais selon la législation tchèque ayant son siège social en République tchèque. Cependant, la région de Moravie-Silésie peut être un membre du groupe à responsabilité limitée (et peut limiter sa responsabilité à un niveau comme c'est le cas avec d'autres membres), qui sera situé dans un autre Etat.

En République slovaque la responsabilité des membres est tenue dans la mesure de l'encours de leurs dépôts (comme un SARL). La responsabilité est traitée par la loi du 15 février 2008 sur le groupement européen de coopération territoriale, et complétant la loi no. 540/2001 . Celui dit dans le §32 sur la responsabilité du groupement et de ses organes que:

1) Le groupement garantit ses obligations par toute sa propriété.

2) Les membres du groupement qui sont des entités slovaques sont responsables de ses obligations dans la mesure de leurs encours des dépôts.

En Pologne la question de responsabilité est traitée dans l'esprit de l'ajustement général sur des associations polonaises. La problématique est traitée dans la loi 1390 du 7 novembre 2008 relatif à un groupement européen de coopération territoriale dans l'article. 19e:

1) Le budget de l'Etat n'est pas responsable des obligations d'un groupement dont le membre est la République de Pologne.

2) Les gouvernements territoriaux, l'institutions locales d'état et les entités juridiques ne sont pas responsables pour les obligations du groupement dont ils sont membres.

Les membres alors n'assument aucune responsabilité pour les obligations du groupement. C'est le groupement lui-même qui, dans le cas d'une dette ou d'une faillite, est responsable pour des obligations.

Pour compléter des informations ci-dessus, il est légalement admissible, que les partenaires slovaques étaient membres du groupe sur la base du côté polonais. D'après tout cela il était décidé de base le siège du Groupement TRITIA en Pologne, dans la ville de Cieszyn.

3.3.3 Activités soutenant la coopération depuis le début

La création de la stratégie et enfin du GECT est depuis le début soutenue par les trois projets bilatéraux de INTERREG 4A (financés par les programmes opérationnels de la coopération transfrontalière tchéco-polonais, slovaco-tchéque et polono-slovaque 2007-2013): Le projet „Stratégie de la coopération systémique“ entre les partenaires polonais et la Moravie – Silésie, le projet „Coopération“ entre la Région de Moravie – Silésie et la Région de Žilina et le projet „Coopération Innovative“ entre la Voïvodie de

Silésie et la Région de Žilina (tous les noms de projet sont les abréviations des noms entiers, les noms complets avec des informations de base sont mentionnés ci dessous).

Projet « Stratégie de coopération systémique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d'Opole »

- Budget total: 346 617, 45 €
- Taux de cofinancement par l'UE: 85%
- Partenaires: Région de Moravie-Silésie, la Voïvodie de Silésie, la Voïvodie d'Opole
- Activités principales:
 - Création d'un document stratégique d'améliorer la coopération transfrontalière entre les régions partenaires
 - Voyage d'étude à l'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai
 - Les visites d'étude des employés des institutions publiques
 - Organisation de conférences thématiques

Projet «Coopération et le renforcement de la coopération transfrontalière entre les autorités régionales et les organisations impliquées dans la Région de Žilina et de Moravie-Silésie »

- Budget total: 101 130 €
- Taux de cofinancement par l'UE: 85%
- Partenaires: Žilina Région autonome, région de Moravie-Silésie
- Activités principales:
 - Création d'un document stratégique d'améliorer la coopération transfrontalière entre les régions partenaires
 - Visite d'étude à la Grande Région
 - Les visites d'étude des employés des institutions publiques
 - Organisation de la conférence résumant les résultats du projet

Projet « Développement innovant de la coopération transfrontalière entre les institutions de la Voïvodie de Silésie et de Région de Žilina »

- Budget total: 270 695,11 €
- Taux de cofinancement par l'UE: 83,90%

- Partenaires: Cieszyn Château, Agence de développement de l'Žilina Région autonome, Silésie, Žilina Région autonome
- Activités principales:
 - Création d'un document stratégique d'améliorer la coopération transfrontalière entre les régions partenaires
 - Les visites d'étude des employés des institutions publiques
 - Création d'un site Web d'un projet
 - Organiser des cours de langue et de conférences thématiques

Le but principal de tous les trois projets est de créer trois stratégies bilatérales pour la coopération transfrontalières des régions partenaires. Les stratégies sont créées par des groupes de travail, composées des experts – représentants des régions – dans les quatre domaines principaux de la coopération: énergétique et l'environnement, tourisme, économique, et transport et infrastructure.

Après la création de ces stratégies (prévue en 2012), ces trois documents seront intégrés dans une stratégie de la coopération pour tout le territoire du GECT TRITIA.

L'intégration et surtout l'implémentation de la stratégie du GECT sera assurée par le secrétariat commun du GECT. Le secrétariat sera responsable de la gestion et coordination de travail des groupes de travail thématiques, de la gestion, préparation et l'administration des projets. Les employés – l'équipe du secrétariat – seront gérés par le futur directeur du GECT.

Ci-dessous je mentionne quelques exemples des activités réalisées dans le cadre des projets bilatéraux.

- **Trois projets de coopération transfrontalière soutiennent la création du GECT TRITIA**

Les partenaires de la région Moravie-Silésie, de la Région de Žilina, de la Voïvodie de Silésie et de la Voïvodie d'Opole ont approuvé trois projets financés par les programmes opérationnels de coopération transfrontalière (Objectif 3). L'objectif principal de ces trois projets est le soutien et le renforcement de la coopération entre les

régions partenaires, notamment en créant une stratégie commune qui identifie les possibilités de développement du territoire transfrontalier. La création de cette stratégie de coopération systématique contribue à une meilleure exploitation du grand potentiel de la coopération mutuelle entre ces trois régions transfrontalières. Ces projets représentent également un instrument de soutien à la création du Groupement européen de la coopération territoriale TRITIA.

Actuellement, dans le cadre du projet « Stratégie de coopération systémique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d'Opole », financé par le programme opérationnel de coopération transfrontalière République tchèque – République de Pologne 2007 – 2013, la partie analytique du document stratégique a été achevée. La stratégie globale sera achevée d'ici avril 2012, date de la fin de la réalisation du projet, et elle sera exploitée pour les besoins de GECT TRITIA. On réalise également le projet « Coopération et le renforcement de la coopération transfrontalière entre les autorités régionales et les organisations impliquées dans la Région de Žilina et de Moravie-Silésie », financé par le Programme opérationnel de coopération transfrontalière République tchèque – République slovaque 2007 – 2013. D'ici plusieurs semaines, un projet à la frontière entre la Slovaquie et la Pologne commencera à réaliser ses objectifs – il s'agit du projet de la région de Žilina et de la voïvodie de Silésie du programme opérationnel de coopération transfrontalière République de Pologne – République slovaque 2007 – 2013.

- **La mise en œuvre du projet tchéco-polonais commence**

La mise en œuvre du projet « Stratégie de coopération systémique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d'Opole », cofinancé par l'Union européenne par le biais du Programme opérationnel de coopération transfrontalière 2007 – 2013 République tchèque – République de Pologne, a commencé par une conférence d'ouverture organisée le 11 octobre 2010 à l'hôtel Clarion Congress d'Ostrava. Les représentants de toutes les régions partenaires étaient présents et le thème principal fut la présentation des principales activités et objectifs du projet, dont la principale conclusion du projet – la création du Groupement européen pour la coopération territoriale (GECT).

Après la conférence, la réalisation d'autres activités du projet a commencé. Le 22 novembre, la conférence « L'énergétique dans les régions et la protection de l'environnement » a été organisée à Katowice, avec des présentations de spécialistes des trois régions partenaires.

En novembre, les représentants de ces régions ont réalisé un voyage d'étude dans la région limitrophe franco-belge où ils ont rencontré les représentants de deux GECT : West-Vlaanderen/Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale et Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai. Ces rencontres ont apporté de riches informations concernant le fonctionnement, la structure et les activités de ces instituts, qui seront utilisées au moment de la création du Groupement européen de la coopération territoriale TRITIA. Les membres fondateurs de ce Groupement sont la Région de Moravie-Silésie, les voïvodies de Silésie et d'Opole et la Région de Žilina.

Au début du mois de décembre ont eu lieu les premiers stages de travail d'échange des partenaires polonais des voïvodies de Silésie et d'Opole dans la région Moravie-Silésie. Pendant les stages, les participants ont pris connaissance de l'Hôtel de région, ils ont visité entre autre l'Institut des technologies progressives pour l'industrie automobile ou le Centre de soutien des projets à l'École supérieure des mines – Université technique d'Ostrava. Plusieurs rencontres ont eu lieu dans le cadre des groupes de travail thématiques créés pour le projet. Un stage de travail réciproque aura lieu en janvier prochain.

- **La réalisation du projet tchéco-polonais se poursuit avec succès**

Dans le cadre du projet « Stratégie de coopération systémique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d'Opole », la partie analytique du document stratégique élaborée par des groupes de travail spécialisés vient d'être achevée. La stratégie globale sera achevée d'ici avril 2012, date de la fin de la réalisation du projet, et elle sera utilisée pour les besoins de GECT TRITIA.

La région Moravie-Silésie met en œuvre depuis mai 2010 avec ses régions partenaires, les voïvodies de Silésie et d'Opole, le projet « Stratégie de coopération

systemique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d'Opole » qui est cofinancé par les fonds de l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel de coopération transfrontalière République tchèque – République de Pologne 2007 – 2013. L'objectif principal du projet est le soutien et le renforcement de la coopération entre ces régions partenaires, notamment par la création d'une stratégie commune qui identifie les possibilités de développement du territoire. Ce projet est un des trois projets qui soutiennent la création du Groupement européen pour la coopération territoriale TRITIA que la région Moravie-Silésie fonde avec la voïvodie de Silésie, la voïvodie d'Opole et l'administration régionale de Žilina.

- **Le projet de coopération transfrontalière soutient la coopération avec la région de Žilina**

La coopération entre la région Moravie-Silésie et l'administration régionale de Žilina est actuellement soutenue par la mise en œuvre du projet « Coopération et le renforcement de la coopération transfrontalière entre les autorités régionales et les organisations impliquées dans la Région de Žilina et de Moravie-Silésie », cofinancé par les fonds de l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel de coopération transfrontalière République slovaque – République tchèque 2007 - 2013.

L'objectif de ce projet est le renforcement et l'intensification de la coopération transfrontalière grâce à la création d'une stratégie commune de développement de ce territoire. Elle vise notamment à la définition des activités et projets communs en matière de transport et d'infrastructure, d'environnement, de tourisme et de coopération économique.

Le lundi 13 juin 2011, les spécialistes des domaines susmentionnés des deux régions partenaires ont participé à une rencontre à l'Hôtel de région de Moravie-Silésie. On y a examiné les points communs de la coopération mutuelle et la première partie du projet a été achevée, avec analyse ultérieure du document de la coopération systématique.

Les membres des différents groupes de travail ont déjà convenu les dates des prochaines réunions pour solutionner la future stratégie de coopération des deux régions

et proposer les différentes mesures. Le projet est un des trois projets de soutien à la création du Groupement européen pour la coopération territoriale TRITIA.

- **Les représentants de la région Moravie-Silésie et de la région de Žilina ont participé à des stages réciproques**

Dans la première moitié du mois de septembre ont eu lieu deux stages de travail dans le cadre du projet « Coopération et le renforcement de la coopération transfrontalière entre les autorités régionales et les organisations impliquées dans la Région de Žilina et de Moravie-Silésie », cofinancé par les fonds de l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel de coopération transfrontalière République slovaque – République tchèque 2007 - 2013. Un des principaux objectifs de ce projet est la création d'une stratégie de développement des territoires transfrontaliers de ces régions qui servira le GECT TRITIA.

Un stage des représentants de l'administration régionale de Žilina dans la région Moravie-Silésie a eu lieu du 7 au 9 septembre 2011. Dans le cadre du programme, les participants ont pris connaissance du fonctionnement de l'Hôtel de région, des compétences des différentes sections et de certaines curiosités de notre région. Le stage a permis aux participants de nouer des contacts avec leurs collègues de la région Moravie-Silésie et d'assurer une communication efficace entre les administrations.

Dans le cadre de ce projet, un stage de trois jours des employés de la région Moravie-Silésie s'est déroulé à Žilina. Le programme du stage comprenait deux parties – la présentation des sections choisies de l'administration régionale de Žilina et de la composition de leur travail (section transport, environnement, développement régional et tourisme), la présentation de l'état actuel de la création de la stratégie commune de la région Moravie-Silésie et de l'administration régionale de Žilina et une démonstration sur le terrain des projets réalisés financés par les fonds de l'UE.

Une rencontre des groupes de travail pour la création de la stratégie commune à Žilina est une des prochaines futures activités dans le cadre de ce projet.

- **La conférence « L’avenir de la coopération transfrontalière tchéco-polonaise »**

Le 18 octobre 2011 s’est tenue à Ostrava la conférence « L’avenir de la coopération transfrontalière tchéco-polonaise », thématiquement consacrée à la nouvelle stratégie de développement dans la région limitrophe tchéco-polonaise et notamment au Groupement européen pour la coopération territoriale TRITIA, dont les membres fondateurs sont la région Moravie-Silésie, la voïvodie de Silésie, la voïvodie d’Opole et l’administration régionale de Žilina.

La conférence a été organisée dans le cadre du projet « Stratégie de coopération systémique des institutions publiques de la Région de Moravie-Silésie, Voïvodie de Silésie et d’Opole » qui est cofinancé par les fonds de l’Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel de coopération transfrontalière République tchèque – République de Pologne 2007 – 2013.

Presque 90 personnes de République tchèque et de République de Pologne ont participé à la conférence, dont notamment les représentants des administrations autonomes régionales, de villes et communes, d’Eurorégions ou d’universités. Les hôtes ont pris connaissance de la création de la stratégie commune de développement des régions partenaires à la frontière tchéco-polonaise et ils se sont vus présenter les projets d’activités qui pourraient être réalisés ultérieurement dans le cadre de cette stratégie. Ils concernent notamment l’augmentation de la qualité de l’atmosphère dans les régions, le soutien aux petites et moyennes entreprises dans la région limitrophe tchéco-polonaise ou le regroupement du marketing des sentiers touristiques. Mentionnons que les travaux de la création de la stratégie se poursuivent et que le document doit être achevé en mars 2012.

En général l’organisation des conférences dans le cadre de ce type d’activités est très importante. Il n’est pas trop facile de réaliser un projet de renforcement de coopération, de créer une nouvelle structure ou de stimuler les institutions d’approfondir le niveau de leur coopération. Il faut toujours savoir entrer dans la connaissance du

grand public. Il est utile d'avoir l'attention ou encore plus d'avoir le soutien de la part des institutions comme chambres de commerce, universités ou clusters.

- **GECT TRITIA à Open Days de Bruxelles**

Le Groupement européen pour la coopération territoriale TRITIA qui est actuellement fondé par la Région de Moravie-Silésie, la Région de Žilina, la Voïvodie de Silésie et la Voïvodie d'Opole, était présent à Open Days 2011 à Bruxelles.

Du 10 au 12 octobre 2011, les intéressés ont pu obtenir des informations sur ce Groupement au pupitre d'information du bâtiment du Comité des régions. GECT TRITIA était un de plusieurs Groupements présentés à cette occasion ce qui nous a permis de rencontrer des représentants de différents GECT partout en Europe. Le 13 et 14 octobre 2011 s'est tenu au bâtiment de la Maison du Languedoc-Roussillon le séminaire INTERACT sur le GECT. Les représentants des différents Groupements européens qui fonctionnent déjà ou sont en cours de création ont pu y échanger de riches expériences.

Le GECT TRITIA a été présenté par une brochure de publicité en anglais qui comprend les informations sur le Groupement et ses membres et sur les trois projets de coopération transfrontalière que le processus de création du GECT TRITIA soutient et des exemples de bonne pratique de projets réalisés par des Eurorégions sur le territoire de TRITIA. Mon assistance sur la création de cette brochure m'a permis d'approfondir ma capacité dans le domaine du marketing et présentation.

L'objectif de la présentation du GECT TRITIA à Bruxelles était notamment le renforcement de sa position en Europe en tant qu'entité sur laquelle il est bon de compter au moment de l'examen de la nouvelle période de programmation 2014-2020.

Grosse expérience pour moi était aussi la possibilité de participer au séminaire de révision du Règlement 1082/2006, lequel est comme j'ai déjà mentionné en train d'être modifié. Le séminaire était présidé par M. Michel Delebarre, Président de la Commission « Cohésion Territoriale » (COTER) mandatée par le Comité des Régions et Président de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), avec M. Johannes Hahn, commissaire de l'Union européenne pour la Politique régionale et Mme. Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions de l'Union européenne. Les

représentants des différents GECT ont eu l'occasion de exprimer leurs avis et propositions sur la modification du Règlement, basées sur leurs expérience réelle.

3.3.4 Possibilités de financement et de futur fonctionnement du groupement à l'endroit de l'Union Européenne

Dans ce chapitre je présente mes propositions de futur financement du GECT. Je prends en considération la nécessité d'utilisation des moyens financiers des fonds européens. D'après moi il existe trois possibilités de position du GECT dans le cadre de l'Union européenne : soit il serait l'autorité de gestion de son propre programme opérationnel, soit il profiterai d'une allocation précise des programmes frontaliers, soit il sera en position du demandeur de subvention.

3.3.4.1 Gestion de son propre programme opérationnel

Chaque territoire connait le mieux les besoins de ses acteurs et les points forts et points faibles de leur coopération. Ici l'exemple d'inspiration idéale est le cas de Programme opérationnel Grande Région, qui était déjà décrit ci-dessus. Mais comme il était déjà mentionné, dans le cas du Programme Interreg IV A Grande Région c'était la Commission européenne qui a demandé la création de cet outil financier sur le territoire de la Grande Région avec une allocation totale de 99,6 millions EUR³⁵. Il est évident que cette proposition a été faite parce que la Grande Région a prouvé dans l'histoire de son existence qu'elle est capable de gérer et de soutenir la coopération sur son territoire de la façon efficace. D'autre côté le Programme Interreg IV A Grande Région a été crée des trois programmes et il couvre même un peu plus que le territoire soutenu des programmes couvrirait auparavant. Ce n'est pas le cas du GECT TRITIA qui couvre seulement un morceau de trois programmes de la coopération transfrontalière. Ce fait rends la situation encore plus compliqué parce que au cas de création d'un programme opérationnel pour le GECT il faudra changer et restructurer complètement les fonds sur les frontières tchéco-slovaco-polonaises.

La position de départ pour la Grande Région était de ce point de vu très préférable, malgré tout ça le procesus de création et de gestion de ce nouveau programme opérationnel était et toujours est très difficile, et pour la nouvelle période

³⁵ répartition financière avec des axes prioritaires du programme est mentionnée dans le chapitre 3.1.2.

de programmation on attend de nouveau des changements dans la structure du programme.

Pour obtenir la responsabilité de gestion d'un outil financier comme programme opérationnel il faut tout d'abord prouver la pertinence et l'utilité de cet outil sur le territoire déterminé. La coopération des partenaires locaux au sein du GECT doit être fonctionnelle même sans avoir cette façon des moyens financiers. Pour la période 2014 – 2020 il n'est pas réalisable pour le GECT TRITIA de stabiliser sa structure et fonctionner au niveau où il serait capable de gérer un programme opérationnel.

3.3.4.2 Allocation des parties des programmes opérationnels existants à disposition du GECT

L'Analyse mentionnée ci-dessous est faite pour pouvoir décrire en gros les besoins financières du territoire transfrontalier tchéco-slovaque-polonais. Tout au début je mentionne l'analyse des programmes opérationnels existants dans la période de programmation 2007 – 2013 sur les frontières tchéco-slovaques, slovaque-tchèques et slovaque-polonaises. Après la description des programmes j'essaie de déterminer l'allocation estimée attribuable au territoire du GECT TRITIA.

a. Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République tchèque – La République polonaise 2007 - 2013

Le territoire éligible

La superficie de la zone frontalière est 47,097 km². La partie tchèque occupe 23,135 km² et représente presque un tiers de la superficie totale du pays (29,2%). La partie polonaise couvre le territoire de 23,962 km², ce qui est de 7,7% du territoire de l'état.

Le territoire soutenu par le Programme est défini par les régions NUTS de niveau III. Du côté tchèque il est composée de cinq régions: Liberec, Hradec Králové, Pardubice, Olomouc et de Moravie-Silésie. La partie polonaise du territoire, soutenu par le Programme, se compose de 8 districts (à partir du 1.1.2008): district de Jeleniogóra, district de Wałbrzy, district de Wrocław (seulement une partie - Strzeliński district), district de Nysa, district d'Opole, district de Rybnik, le district de Bielsko et district de Tychy (uniquement une partie - district de Pszczyña).

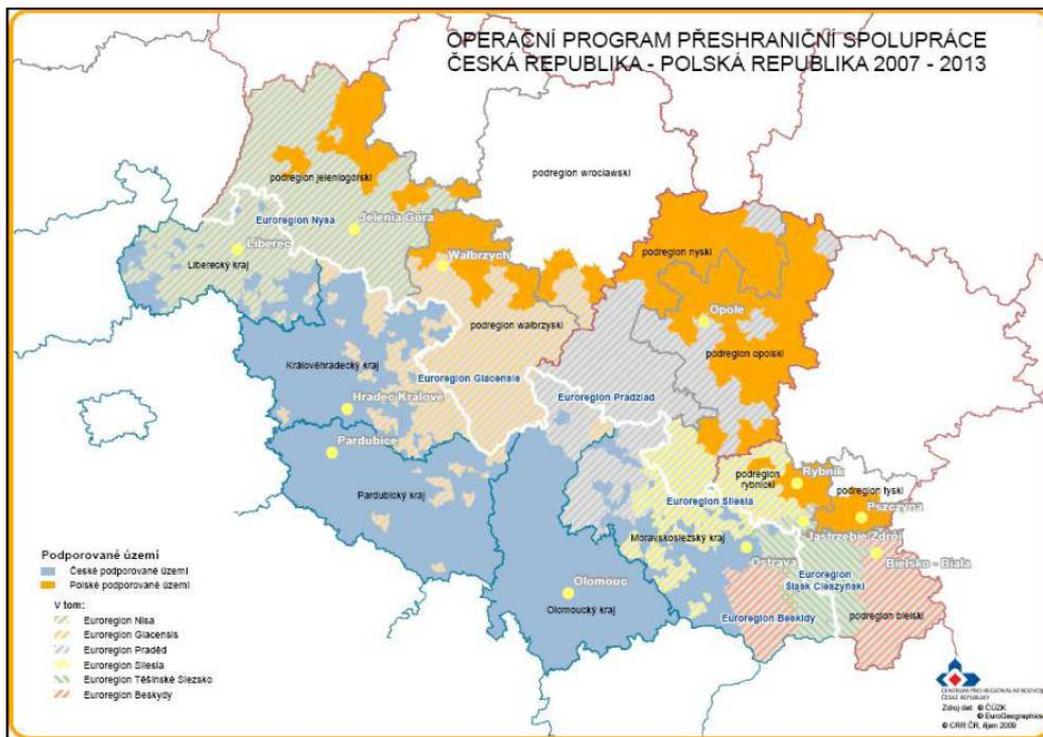


Image n° 7 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République tchèque – La République polonaise 2007 - 2013

Répartition du programme d'après des axes prioritaires et les domaines de soutien :

Axe prioritaire I. Renforcement de l'accessibilité, protection de l'environnement et prévention des risques

Domaines de soutien :

- 1.1 Renforcement de l'accessibilité
- 1.2 Protection de l'Environnement
- 1.3 Prévention des risques

Axe prioritaire II. Soutenir le développement de l'environnement des affaires et du tourisme

Domaines de soutien :

- 2.1 Développement de l'Environnement des affaires
- 2.2 Appui au développement du tourisme
- 2.3 Appui à la coopération dans l'éducation

Priorité III. Promouvoir la coopération entre les collectivités locales

Domaines de soutien :

- 3.1 La coopération territoriale des institutions publiques
- 3.2 Promouvoir des activités sociales, culturelles et de loisirs
- 3.3 Fond des Microprojets

Priorité IV. Assistance technique

assistance technique

Budget

Allocation totale du programme pour la période 2007 – 2013 était de 258 187 467 EUR

b. Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République slovaque – la République tchèque 2007 – 2013

Le territoire éligible :

La longueur totale de la frontière commune entre la République slovaque et la République tchèque est 251.8 km. La partie de la frontière entre la région de Moravie-Silésie et de la région de Žilina représente environ un quart => environ 63 km. La superficie de la région transfrontalière est 32,145 km².

Le territoire transfrontalier soutenu par le programme est constitué par les régions administratives au niveau NUTS III tout au long de la frontière.

Les régions éligibles de la République slovaque :

- Région de Trnava, Région de Trenčín, Région de Žilina

Les régions éligibles de la République tchèque :

- Région de Moravie du Sud, Région de Moravie-Silésie, Région de Zlín

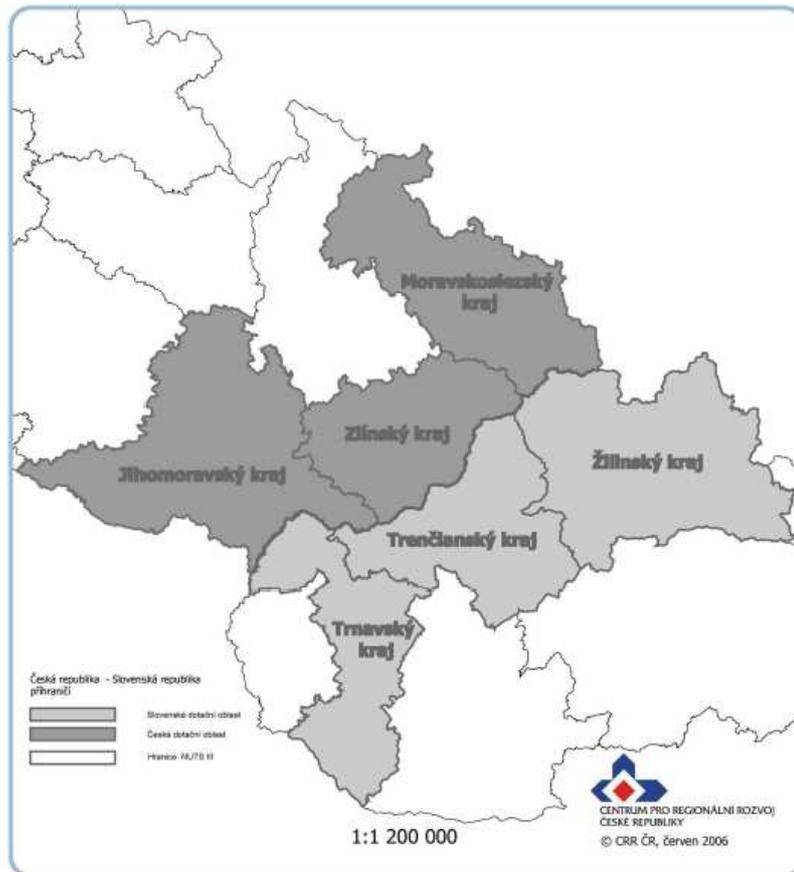


Image n° 8 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République slovaque – la République tchèque 2007 – 2013

Répartition du programme d'après des axes prioritaires et les domaines de soutien :

Axe prioritaire I : Promotion d'une croissance sociale, culturelle et économique de la région et la coopération

Domaines de soutien :

- renforcement de la coopération et le réseautage ;
- restauration et la préservation des traditions culturelles régionales,
- Les approches communes pour le développement des ressources humaines et l'éducation ;
- l'amélioration des activités de développement transfrontaliers dans le domaine d'économie ;
- explorer le potentiel du tourisme pour la croissance de son importance économique dans la région transfrontalière ;
- la promotion commune des produits touristiques.

Axe prioritaire II : développement de la région transfrontalière et de l'environnement

Domaines de soutien :

- l'augmentation de l'accessibilité de la région transfrontalière ;
- la préservation des spécificités régionales et locales du paysage dans la région frontalière ;
- créer les conditions pour la régénération et la préservation de la qualité de l'environnement ;
- l'utilisation accrue des technologies de l'information et de communication.

Axe prioritaire III : Assistance technique

Domaines de soutien :

- soutien à la gestion ;
- l'implémentation ;
- contrôle du programme ;
- la surveillance,
- la publicité et l'information.

Budget

Allocation totale du programme pour la période 2007 – 2013 était de 109 106 049 EUR

c. Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière La République polonaise – La République slovaque 2007 – 2013

Le territoire éligible :

La superficie de la zone frontalière Slovaquie-Pologne couvre 38 096 km² (22 314 km² sur le côté polonais et 15 782 km² sur le côté slovaque). La longueur de la frontière de la Pologne et la République slovaque est de 541 km, ce qui représente 15,40% de la longueur totale de la frontière de la Pologne et 39,93% de la longueur totale des frontières de la République slovaque.

Pologne – 3 districts NUTS III : Bielsko-Bialski, Nowosądecki, krośnieńsko-przemyski et 4 powiaty (NUTS IV) Pszczyński (district dans le centre de Silésie) Oświęcimski

(dans le district krakowskotarnowski) Rzeszowski et powiat Grodzki Rzeszów (dans le Rzeszowski le district –tarnobrzeskim).

Slovaquie – 2 région de niveau NUTS III : La Région de Žilina et la Région de Prešov.



Image n° 9 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération transfrontalière La République polonaise – La République slovaque 2007 – 2013

Répartition du programme d'après des axes prioritaires et les domaines de soutien :

Axe prioritaire 1: Développement des infrastructures transfrontalières

Domaines de soutien :

- 1.1 Infrastructure de communication et de transport
- 1.2 Infrastructure de l'environnement

Axe prioritaire 2: Développement socio-économique

Domaines de soutien

2.1 Développement de la coopération transfrontalière dans le domaine de tourisme

2.2 Protection du patrimoine culturel et naturel

2.3 Projets de réseautage

Axe prioritaire 3: Soutien des initiatives locales (microprojets)

Axe prioritaire 4: Aide technique

Budget :

185 185 603 EUR

d. Les moyens financier attribuable au territoire du GECT TRITIA
Le critère pour déterminer la proportion - surface de territoire éligible

Dans cette partie du chapitre je vais essayer de calculer les besoins financiers du territoire de TRITIA à partir des allocation de la période 2007 – 2013. Pour le critère de calcul j’ai choisi la superficie du territoire éligible. Il serait possible de utiliser d’autres critères, mais il est très difficile de déterminer le territoire par exemple par le nombre d’habitants total. La longueur de la frontière, qui peut aussi être utilisée comme un critère de calcul me semble très inexact. J’ai alors décidé de utiliser comme critère la superficie du territoire. Je compare la superficie du territoire éligible des régions partenaires dans les programmes transfrontaliers particuliers, et je compte le part correspondant d’allocation.

Il faut souligner le fait que la Voïvodie de Silésie n’est pas comprise dans les programmes avec tout son territoire. Sur la carte ci-dessous il est visible, quelle partie de territoire de la voïvodie est éligible dans les programmes de la coopération transforntalière 2007 – 2013.



Image 10° : Proportions du territoire éligible des programmes transfrontaliers

Le calcul :

1) Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République tchèque – La République polonaise 2007 – 2013

La Région de Moravie - Silésie: 5,427 km²

La Voïvodie d'Opole: 9,412 km²

Territoire éligible de la Voïvodie de Silésie (estimé à environ 1/3 région): 4,111 km² (de la superficie totale de 12,334 km²)

Ensemble: 18.950 km²

La superficie totale de la zone du programme autorisé: 47,097 km²

Le territoire éligible de TRITIA couvre à peu près 40% de la zone éligible du programme.

- 40% d'allocation totale du programme = environs 103 millions EUR

2) Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière la République slovaque – la République tchèque 2007 – 2013

La Région de Moravie - Silésie: 5,427 km²

La Région de Žilina: 6,808 km²

Ensemble: 12,235 km²

La superficie du territoire éligible du programme: 32,145 km²

Le territoire éligible de TRITIA couvre à peu près 38% de la zone éligible du programme

- 38% d'allocation totale du programme = environ 41,5 millions EUR

3) Le programme opérationnel de la coopération transfrontalière La République polonaise – La République slovaque 2007 – 2013

Territoire éligible de la Voïvodie de Silésie (estimé à environ 1/4 de zone): 3,083 km² (de la superficie totale de 12,334 km)

La Région de Žilina: 6,808 km²

Ensemble: 9891 km²

La superficie du territoire éligible du programme: 38,096 km²

Le territoire éligible de TRITIA couvre à peu près 25% de la zone éligible du programme.

- 25% d'allocation totale du programme = environ 46,3 millions EUR

Alocation totale de tous les programmes transfrontaliers atribuable au GECT est estimée à environ de 191 000 000 EUR.

Il n'est pas très probable même pas trop réalisable de diviser les programmes dans plusieurs parties. Comme il était décrit dans la partie ci-dessus, les territoires éligibles se trouvent tout au long de la frontière et l'exclusion du territoire du TRITIA ne serait pas trop facile et logique non plus. Il serait peut être plus facile de un budget utilisable pour ce territoire, soit en axe prioritaire séparée, soit en permettant la coopération trilatérale dans le cadre des programmes.

3.3.4.3 GECT en fonction du demandeur d'une subvention

La fonction de demandeur de subvention est une fonction de base du GECT qu'il disposera depuis le début de son fonctionnement. A partir du début de son existence, un GECT ayant une personnalité morale sera capable de présenter les demandes de subvention auprès des autorités de gestion des programmes différents afin de financer ses projets de coopération. Mais le rôle du GECT n'est pas seulement de réaliser des projets mais aussi de soutenir la coopération transfrontalière sur son territoire. Il sera alors capable d'encadrer les projets de ses acteurs locaux et les soutenir de point de vue coordinateur.

Le seul problème que je vois dans le rôle de demandeur de subvention pour le GECT, c'est que si les programmes transfrontaliers restent gardés sans modifications

aussi pendant la nouvelle période, il sera très difficile de réaliser des projets trilatéraux avec la participation de tous les partenaires. Ici on revient au cas idéal ce qu'il serai la modification des programmes transfrontaliers afin de permettre la distribution des moyens financiers européens au projets avec participation du troisiem partenaire voisin du territoire non-éligible, comme j'ai proposé par exemple dans le chapitre 3.3.4.2.

4 CONCLUSION

L'objectif principal de ce mémoire était de trouver la valeur ajoutée que les acteurs de coopération territoriale peuvent-ils gagner en participant à un Groupement européen de la coopération territoriale et déclarer l'importance des Groupements européens de coopération territoriale dans l'avenir de la coopération territoriale au sein de l'Union européenne.

L'Union européenne vise à renforcer la coopération territoriale, définie dans l'Objectif 3 de la politique régionale de l'Union. L'effort d'éliminer les différences entre les régions frontalières et celles à l'intérieur est souligné aussi par le fait que d'après les travaux préparatoires de la nouvelle période de programmation il est évident que l'allocation sur les programmes transfrontaliers après 2014 sera augmentée de façon significative.

Suite à ce qui est mentionné ci-dessus le Groupement européen de coopération territoriale représente un nouveau instrument de la politique régionale de l'Union européenne qui depuis 2006 est en train d'être implémenté et utilisé en toute l'Europe. Il permet aux différents acteurs de la coopération locale, régionale ou internationale de réaliser mieux leurs activités de la façon plus efficace et surtout ensemble en tant qu'un sujet doté de la personnalité morale. Cette unité facilite aux ces membres gestion de leurs activités de point de vue organisationnel, mais surtout profiter plus facilement de soutien financier de la part de l'Union européenne.

Établi pour un objectif précis ou général, un Groupement à succès peut gérer un budget commun important ou même un jour d'après l'exemple d'une des coopérations les plus fructueuses en Europe – La Grande Région – gérer son propre programme opérationnel. Mais toujours avec un objectif commun d'assurer espace commun social et économique dans les zones frontalières des pays voisins de l'Union européenne.

5 RESUME EN TCHEQUE

Tato práce pojednává o Evropském seskupení územní spolupráce – relativně novém nástroji evropské územní spolupráce v rámci Evropské unie. Tento nástroj, který Evropská unie zřídila v roce 2006 Nařízením 1082/2006 má za úkol napomoci příhraničním regionům spolupracovat blíže a efektivněji se svými sousedy za hranicemi a napomoci tím překonávat hranice států a smazávat markantní rozdíly mezi periferií a regiony blízko hlavních měst.

Cílem této diplomové práce bylo deklarovat význam Evropských seskupení územní spolupráce pro příhraniční regiony a obecně pro aktéry evropské územní spolupráce. S příchodem nového programového období je opět možné posílit pozici seskupení a tím snížit význam státních hranic. Stejně tak jako pohoří ani řeka nekončí na hranici daného státu, tak ani ekonomická výměna či pohyb pracovních sil se před ní nezastaví. Evropská seskupení územní spolupráce dávají místním subjektům možnost spolupracovat jako jeden celek a tím snáze a kvalitněji dosahovat svých cílů. Přestože mezi existujícími seskupeními v Evropě můžeme nalézt několik opravdu úspěšně fungujících celků, stále mají některá seskupení potíže již při samém vzniku a počátku svého fungování. Tyto potíže by měly být částečně vyřešeny revizí stávajícího Nařízení 1082/2006 o evropském seskupení územní spolupráce. Samotná revize dokazuje vůli Evropské unie zdokonalit a zjednodušit podmínky pro územní spolupráci.

Fungování, smysl existence a budoucnost Seskupení v Evropě je v práci demonstrováno na příkladu evropského seskupení pro územní spolupráci vznikajícího na česko-slovensko-polských hranicích s názvem TRITIA. Právě toto uskupení je zářným příkladem spolupráce regionů, které již v historii patřily pod jednu říši, v rámci kterých odedávna funguje významná ekonomická výměna a které jsou si i svým industriálním charakterem velice blízké. Důvodem proč společně zakládají evropské seskupení územní spolupráce je vůle zkvalitnit každodenní život obyvatel této příhraniční oblasti vymazáním rozdílností a překážek, které na území vznikly v důsledku vytvoření státních hranic.

6 SOURCES

Bibliographie

Guide pratique de la coopération transfrontalière, Mission opérationnelle transfrontalière, 2006

LOTTIN, Alain : *Lille : d'Isla à Lille-Métropole. Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais*, 2003, La Voix du Nord

Réseau des Instituts spécialisés: *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région*, Sarrebruck, 2010

Plate-forme transfrontalière, West-Vlaanderen Flandre – Dubquerque – Côte d'Opale

Sites Internet

<http://ec.europa.eu>

<http://europa.eu>

<http://www.kr-moravskoslezsky.cz>

<http://www.slaskie.pl>

<http://umwo.opole.pl>

<http://www.zask.sk>

<http://www.abauj.info/>

<http://www.amphictyony.gr/>

<http://www.arrabona.eu/>

<http://www.hcerdanya.eu>

<http://www.duero-douro.com/>

<http://www.saarmoselle.fr>

<http://www.eurodistrict.eu/>

<http://www.euroregio-epm.org>

<http://www.euoparegion.info/en/>

<http://www.gnpaect.eu/>

<http://www.interreg-4agr.eu>

<http://www.istergranum.eu/>

<http://www.lillemetropole.fr/>

<http://www.ponsdanubii.eu/>

<http://www3.comune.gorizia.it/en/node/751>

<http://eur-lex.europa.eu>

<http://portal.cor.europa.eu/egtc/en-US/Pages/welcome.aspx>

Liste des images

Image n° 1 : Carte des Groupements existants

Image n° 2 : Carte de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

*Image n° 3 : Carte de L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournais et de GECT West
Vlaanderen/Flandre-Dunquerque-Côte d'Opale*

Image n° 4 : Carte du territoire éligible du programme opérationnel Grande Région

Image n° 5 : Budget du programme opérationnel Interreg IV A Grande Région

*Image n° 6 : La structure complète de l'organisation de fonctionnement de la
coopération au sein de la Grande Région*

*Image n° 7 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération
transfrontalière la République tchèque – La République polonaise
2007 - 2013*

*Image n° 8 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération
transfrontalière la République slovaque – la République tchèque 2007 –
2013*

*Image n° 9 : Le territoire éligible du programme opérationnel de la coopération
transfrontalière La République polonaise – La République slovaque
2007 – 2013*

Image 10° : Proportions du territoire éligible des programmes transfrontaliers

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Groupements déjà mis en place en Europe

Tableau n° 2 : Membres fondateurs d'Eurométropole

Tableau n° 3 : Budget annuel de l'Eurométropole

Tableau n° 4 : Les régions fondatrices en chiffres

7 LISTE DES ANNEXES

7.1 La liste des Groupements existants

7.2 La carte des Groupements existants en Europe

7.3 Documentation photographique des activités

ANOTACE

Autor KOLÁČKOVÁ Petra

Katedra a fakulta Katedra romanistiky, Filozofická fakulta

Název diplomové práce Le Groupement Européen de Cooperation Territoriale et sa perspective en Europe

Název práce v angličtině The European Grouping of Territorial Cooperation and its perspective in Europe

Vedoucí práce Doc. Mgr. Jaromír KADLEC, Dr.

Počet stran 74

Počet znaků 104 571

Klíčová slova groupement, européen, territoriale, coopération, transfrontalier

Klíčová slova v angličtině grouping, european, territorial, cooperation, cross-border

Anotace

Tématem této magisterské diplomové práce je relativně nový nástroj evropské územní spolupráce – Evropské seskupení pro územní spolupráci. Tento nástroj, který Evropská unie zřídila v roce 2006 Nařízením 1082/2006 má za úkol napomoci příhraničním regionům spolupracovat blíže a efektivněji se svými sousedy za hranicemi a napomoci tím překonávat hranice států a smazávat markantní rozdíly mezi periferií a regiony blízko hlavních měst.

Od svého vzniku zažilo Evropské seskupení územní spolupráce v Evropě veliký rozmach a k dnešnímu dni jich existuje a funguje 26. Cílem této práce je poukázat na výhody, které může účast v tomto seskupení přinést jeho členům, a především deklarovat užitek jeho existence v Evropě. Výhody a smysl Evropského seskupení územní spolupráce včetně procesu jeho vzniku budou popsány na konkrétním příkladu Seskupení vznikajícího na česko-polsko-slovenské hranici.

Anotace v angličtině

The theme of this master thesis is a relatively new instrument of European territorial cooperation - European grouping of territorial cooperation. This instrument, which the European Union adopted in 2006 by Regulation 1082/2006 is designed to help the border regions to work closely and effectively with its neighbors and beyond to help overcome the national borders and erasing marked differences between peripheral regions and these close to capitals.

Since its creation the European grouping of territorial cooperation has experienced in Europe a great boom and to now there exists and operates 26 groupings. The aim of this thesis is to highlight the benefits that can a participation in this grouping bring to its members, and especially declare benefits of its existence in Europe. Benefits and sens of the European grouping of territorial cooperation, including the process of its formation will be described on a specific example of the emerging Grouping on the Czech-Polish-Slovak border.